

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 février 2014

Présidence

Monsieur Jean-David CHAPUIS, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Messieurs les représentants de la presse,
Chers téléspectateurs,
Cher public,
et un salut particulier aux jeunes citoyens qui nous ont rejoints ce soir à l'issue de leur cérémonie,

Il est 20 heures et donc le temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Anna Rita BARTOLOTTA, Joëlle BETTEX, Catherine CHEVALLEY, Anne GANDER, Valérie JAGGI WEPF, Daniel ANKEN, Eric GENTIZON, Laurent GILLIARD, Olivier KERNEN, Philipp MÜLLER, Philippe PAVID, Nicola SCHIRINZI, Giancarlo VALCESCHINI et Dominique VIQUERAT.

Membre absent :

M. le Conseiller Jeyaratnam JEYSHANKAR.

Membres présents	85
Membres excusés	14
Membre absent	1
Effectif actuel	100

2. APPROBATION DU PV
DU 12 DÉCEMBRE
2013

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler ?

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Concernant votre réponse sur l'Entraide Familiale d'Yverdon, j'avais nommé les entreprises Caritas, local pour les musulmans, le Coyote Café et le Club 38. On me répond uniquement sur le local des musulmans. Mais j'aimerais quand même préciser que le local Caritas a été ouvert en 2012 et le dépôt de spas et jacuzzis en 2013. Alors là, vous mettez : « *Si un certain nombre de dérogations, c'est vrai, ont été octroyées par le passé par la Municipalité, il semblait toutefois*

aujourd'hui que la Municipalité applique le règlement... »

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Mme la Conseillère, cela ne concerne pas le procès-verbal. La question que vous pouvez poser, vous pouvez la poser à la fin éventuellement. Mais le procès-verbal a été transcrit tel que les paroles ont été dites. Maintenant si vous avez une question nouvelle à poser à la Municipalité, vous pouvez la poser dans le point 11 de l'ordre du jour.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Ce n'était pas une question à poser, c'est une réponse qu'on m'a répondu à côté.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Oui, mais cela ne concerne pas le procès-verbal.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Alors je m'en passe.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Ce qui a été dit a été noté sur le procès-verbal.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Oui, ça je l'ai vu.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Donc si vous avez une nouvelle question ou si la réponse était incomplète, vous pouvez toujours poser une nouvelle question au point 11 de l'ordre du jour.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Je répondrai différemment.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

D'accord.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Tel que présenté, **le procès-verbal du 12 décembre 2013 est approuvé** à l'unanimité, avec un grand remerciement à nos secrétaires.

**3. COMMUNICATIONS
DU PRÉSIDENT**

Dépôt d'une pétition

En date du 18 décembre 2013, j'ai reçu une pétition de l'Association « Stop aux Bouchons », adressée au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, munie de 603 signatures, protestant énergiquement contre l'intention de l'autorité municipale d'autoriser la circulation des cyclistes dans cette rue piétonne, et demandant à l'Exécutif communal de renoncer à son projet, même à titre d'essai.

Dans sa séance du 27 janvier dernier, le Bureau du Conseil communal en a pris connaissance et a décidé de la renvoyer à l'examen de la Commission des pétitions, en application de l'article 68

de notre règlement.

Le Conseil communal statuera lors d'une de ses prochaines séances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Rencontre secrétaires et
présidents des conseils
communaux vaudois*

En début de cette année, votre président et vos secrétaires ont été conviés à une réunion entre présidents et secrétaires des conseils communaux des grandes villes du canton, à la salle du conseil communal de Lausanne. C'est la première fois qu'une telle rencontre est proposée. Ce fut un moment convivial d'échanges, notamment sur la manière de procéder à l'adaptation de notre règlement du Conseil, suite à la dernière révision de la Loi sur les communes.

Il a été décidé à cette occasion de constituer une association regroupant les secrétaires des villes à conseil communal afin de continuer d'échanger leurs expériences et d'organiser périodiquement de nouvelles rencontres, également avec les présidents.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de Mme
Marguerite de MEREY*

En date du 27 janvier dernier, le Conseil communal a reçu un courrier de Mme Marguerite de MEREY, domiciliée à la rue du Four 27 à Yverdon-les-Bains, faisant part de ses doléances concernant les nuisances sonores engendrées par les corbeaux freux dont les colonies ont squatté – entre autres – les grands arbres et les platanes du fond de leur parc donnant sur la rue des Jordils et la rue Roger-de-Guimps.

Dans sa séance du 27 janvier, le Bureau en a pris connaissance et a déterminé qu'il est purement à caractère administratif et, de ce fait, il est transmis à la Municipalité pour suite à donner.

Ce courrier est à disposition pour consultation auprès de nos secrétaires.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Passeport cinéma

Sous le même pli que la convocation pour cette séance, vous avez reçu un passeport cinéma, offert par le Service de la culture, dont l'objectif est de valoriser le cinéma et les salles de cinéma à l'intérieur de l'Arc jurassien.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de M. Roger ZANETTI, Conseiller communal socialiste de 1978 à 1981.

Chère famille, au nom du Conseil communal, je vous adresse, mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 11 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Un Postulat de M. le Conseiller Raphaël FRANZI
- Une Motion de Mme la Conseillère Anne-Louise GILLIÉRON
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS
- Un Vœu de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO

- Une Motion de Mme la Conseillère Carmen TANNER
- Une Question de M. le Conseiller Mathias HUMBERT
- Une Question de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN
- Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN
- Une Question de M. le Conseiller Daniel BURDET
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président Jean-David CHAPUIS:

Nous prenons acte de la communication CO13.12 concernant l'offre en zones d'activités pour l'artisanat et l'industrie sur le territoire communal et dans l'agglomération, ainsi que du bulletin d'information de la Municipalité n° 2.

Vous avez également reçu ce soir une réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN concernant la planification de l'implantation des services et des bâtiments communaux (CO14.01).

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre au Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, M. le Président.

J'aimerais juste vous prier d'excuser l'absence de M. le Municipal BURKHARD qui est retenu dans son lit pour d'autres obligations, il est malade.

M. le Président Jean-David CHAPUIS:

Nous souhaitons bon rétablissement à M. le Municipal Marc-André BURKHARD.

5. PRÉAVIS N° PR13.35PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE Fr. 478'000.-- POUR LE FINANCEMENT D'UN PROGRAMME D'ACTIONS DESTINÉ À RENFORCER LA SÉCURITÉ DES RACCORDEMENTS GAZ.

M. BART WIND, RAPPORTEUR.

*Composition de la
commission*

Mmes et MM. les Conseillers Catherine CHEVALLEY, Emilienne WAGNIÈRE, Patrick DERIAZ, Olivier MAIBACH, Patrice PITTORI, Yann MAMIN et Bart WIND. Mme Louisa DIAZ était absente.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Bart WIND ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :


Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	Le PR13.35PR est accepté à l'unanimité.
Décision du Conseil	<p>Le Président remercie la commission pour son travail.</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à lancer le programme d'actions complémentaires en matière de renforcement de la sécurité gaz ;</p> <p><u>Article 2 :</u> Un crédit d'investissement de Fr. 478'000.-- lui est accordé à cet effet ;</p> <p><u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4025 « Plan sécurité Gaz » et amortie en 30 ans au plus pour les frais de Génie civil (Fr. 300'000.--) et en 10 ans pour les prestations autres (Fr. 178'000.--).</p> <hr style="width: 40%; margin: 20px auto;"/>
6. <u>PRÉAVIS</u> <u>N° PR13.36PR</u>	<p>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 120'000.--, POUR UNE PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DU PLAN DIRECTEUR LOCALISÉ (PDL) INTERCOMMUNAL CHAMARD-CHÂTELARD ET DES ÉTUDES ANNEXES.</p> <p>☐ MME HÉLÈNE GRAND, RAPPOTRICE.</p>
<i>Composition de la commission</i>	<p>Mmes et MM. les Conseillers Hélène GRAND, Pierrette ROULET-GRIN, Stéphane BALET, Robin DELISLE, Michel DUBEY remplaçant M. Nicola SCHIRINZI, Jean-Claude MONNEY, Marc NICODET et Piero SUTTERLET.</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Hélène GRAND ne donne lecture que des conclusions du rapport.</p>
<i>Discussion sur article 1</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité.

<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	Le PR13.36PR est accepté à l'unanimité.
Décision du Conseil	<p>Le Président remercie la commission pour son travail.</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à participer à l'élaboration du plan directeur localisé intercommunal Chamard-Châtelard (PDL).</p> <p><u>Article 2 :</u> Un crédit d'étude de Fr. 120'000.-- lui est accordé à cet effet.</p> <p><u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée sur le compte n° 9320 « Etude Chamard-Châtelard » et amortie sur 5 ans au plus.</p> <hr style="width: 20%; margin: 20px auto;"/> <p>7. <u>PRÉAVIS</u> <u>N° PR13.37PR</u></p> <p>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT GLOBAL POUR L'ANNÉE 2014, AFIN D'ASSURER LE RENOUVELLEMENT ANNUEL DES INFRASTRUCTURES DES ÉNERGIES POUR UN MONTANT DE FR. 2'250'000.--</p> <p> M. MAXIMILIEN BERNHARD, RAPPORTEUR.</p> <p>MM. les Conseillers Pascal BLUM, Maximilien BERNHARD, Thierry GABERELL, Christian GIROUD, Mathias HUMBERT, Walter MÜLLER, Thierry PIDOUX et Nicola SCHIRINZI.</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Maximilien BERNHARD donne lecture des conclusions du rapport après avoir rappelé que la commission propose un amendement à l'article 3.</p> <p><u>M. le Président Jean-David CHAPUIS :</u></p>
<i>Composition de la commission</i>	MM. les Conseillers Pascal BLUM, Maximilien BERNHARD, Thierry GABERELL, Christian GIROUD, Mathias HUMBERT, Walter MÜLLER, Thierry PIDOUX et Nicola SCHIRINZI.
<i>Discussion sur article 1</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 3</i>	<p>Comme l'a dit le rapporteur de la commission, une erreur s'est glissée à la page 4, ainsi que dans l'article 3 du préavis. L'amortissement de Fr. 660'000.-- ne s'effectuera donc pas sur le fonds « Epuration des eaux » n° 928.1405, mais par le biais de la trésorerie générale.</p> <p>Nous sommes donc en présence d'une proposition d'amendement de la commission consistant à remplacer la dernière ligne – je ne relirai pas tout l'article - de l'article 3 par :</p>

Proposition amendement
Article 3

Article 3 ...
amendé : - Fr. 660'000.-- (**superstructure/chaussée**) **seront amortis sur une durée de 20 ans au plus** sur le fonds « ~~Epuration des eaux~~ » n° 928.1405.

Discussion
s/amendement article 3

La parole n'est pas demandée.

**Vote sur article 3
amendé**

L'article 3 amendé est accepté à l'unanimité.

Discussion sur
l'ensemble du préavis
Vote

La parole n'est pas demandée.

Le PR13.37PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à utiliser un crédit global annuel pour maintenir le taux de renouvellement de ses infrastructures des énergies ;

Article 2 : Pour l'année 2014, un crédit d'investissement de Fr. 2'250'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3
amendé : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée aux comptes n° 4026 « Crédit global SEY 2014 » pour un montant de Fr. 1'590'000.-- et n° 1428 « Crédit global STE 2014 » pour un montant de Fr. 660'000.--. Elle sera amortie de la manière suivante :

- Fr. 705'000.-- sur le fonds « Renouvellement réseau eau » n° 928.1801

- Fr. 365'000.-- sur le fonds « Renouvellement réseau gaz » n° 928.1801.1

- Fr. 450'000.-- sur le fonds « Renouvellement réseau électrique »
n° 928.1801.2

- Fr. 70'000.-- sur le fonds « Renouvellement éclairage public »
n° 928.1801.3

- Fr. 660'000.-- (**superstructure/chaussée**) **seront amortis sur une durée de 20 ans au plus** sur le fonds « ~~Epuration des eaux~~ » n° 928.1405.

8. PRÉAVIS
N° PR13.39PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 900'000.-- POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC FIGUET.

☞ M. PASCAL GAFNER, RAPPORTEUR.

Composition de la
commission

Mmes et MM. les Conseillers Anne-Louise GILLIÉRON, Marceline MILLIOUD, Pierre CHERBUIN, Robin DELISLE, Pascal GAFNER, Jean-Louis KLAUS, Jacques LEVAILLANT et Yann MAMIN.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission,

M. Pascal GAFNER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Mme la Conseillère Pierre ROULET-GRIN :

Autant on peut adhérer au projet municipal d'aménager le parc Piguët en endroit de détente, autant on peut s'interroger sur les priorités que met en avant - depuis quelque temps - la Municipalité.

Alors que la dette de la Commune augmente régulièrement depuis quatre ans, que la Municipalité présente un budget annoncé comme rigoureux dans lequel seul ce qui est nécessaire à notre population sera proposé, alors qu'on nous fait sentir qu'une augmentation d'impôt va devenir inéluctable, on s'interroge sur certains « investissements » proposés par la Municipalité : alors qu'on s'abstient d'acquérir un terrain qu'on peut qualifier de très « intéressant » à l'avenue des Sports 5, on plante une huitantaine d'arbres entre le Bas des Monts et la route de Pomy, pour plusieurs centaines de milliers de francs, pour lui restituer un très ancien aspect historique, alors qu'on refuse de vendre à des entreprises yverdonnoises en expansion, les terrains Flexcell de l'avenue de Grandson, mais on prévoit de construire pour 1,6 million de francs des parcs à vélo couverts sur le territoire communal.

Et aujourd'hui on veut dépenser près d'un million pour aménager et arboriser de manière riche, un terrain déjà chèrement acquis, le Parc Piguët, pour deux millions en oubliant dans cet aménagement un espace de jeux pour les enfants.

Pour marquer ma désapprobation à ces incohérences, je voterai NON à ce projet.

Proposition amendement article 1

Mme la Conseillère Anne-Louise GILLIÉRON :

Comme vous le savez, j'ai l'intention de déposer une motion à la fin du Conseil. Mais après discussion ce matin avec Mme la Municipale SAVARY, il me semble qu'on pourrait être plus efficace concernant la création de cette place de jeux au sein du parc.

En effet, si la motion est acceptée, elle sera renvoyée pour préavis. Et finalement peut-être que cette création de place de jeux ne pourra pas se faire pour la fin des travaux envisagés.

Pour cette raison, moi je vous propose d'être efficace et d'accepter que l'on amende les articles 1 et 2, en ce sens que :

La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux pour l'aménagement du Parc Piguët, **dont notamment la création d'une place de jeux.**

Et d'augmenter donc à l'article 2 le crédit d'investissement de Fr. 80'000.-- ce qui porterait donc un montant total de **Fr. 980'000.--**

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La discussion est ouverte sur la prise en compte de cet amendement à l'article 1.

Discussion sur article 1 amendé

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Je me permettrai d'abord de remercier Mme GILLIÉRON pour sa proposition qui me paraît efficace effectivement pour éviter de revenir avec des projets différents. Cela nous permettra de voter directement sur la proposition de la commission ce soir et que la Municipalité puisse intégrer rapidement les changements éventuellement souhaités par le Conseil, je ne préjuge pas de la position du Conseil, mais je voulais surtout intervenir pour me porter en faut par rapport à la

position de notre collègue Pierrette ROULET-GRIN.

Alors je comprends qu'on peut se poser des questions par rapport aux investissements prévus par la Municipalité, mais je crois que le débat nous l'avons déjà eu lors de ce Conseil. Nous avons eu ce débat lorsqu'il s'agissait d'acheter cette parcelle. Alors de deux choses l'une, soit on décide de ne pas l'acheter et de ne pas l'entretenir, soit on décide de l'acheter et dans ce cas il faut la transformer en parc public. On ne peut pas faire la moitié, le premier pas, et ne pas vouloir faire le second, parce que cela veut dire vraiment le premier pas serait complètement inutile.

Donc c'est pour cette raison que pour ma part, j'avais été convaincu par la position de la Municipalité d'acheter cette parcelle pour en faire un parc public. Maintenant il faut transformer l'essai et c'est pour cette raison qu'avec enthousiasme, et pour offrir à la population yverdonnoise un parc dans cette région, que je voterai OUI à ce préavis.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Pour répondre à Mme GILLIÉRON avec qui en effet j'ai déjà eu un contact aujourd'hui, je voulais vous dire quelques mots sur le fond de cette question des jeux pour les enfants et également sur la forme, même si ça a déjà été plusieurs fois évoqué.

Sur le fond d'abord, je crois que quand on envisage la conception d'un parc public, il y a deux manières de s'y prendre : soit on considère qu'il y a une liste minimum d'éléments qui doivent à tout prix figurer dans chaque parc, et dans ce cas-là on applique la même formule à chacun de ces parcs, ou bien on considère chaque parc pour ses spécificités, pour ce que sa localisation ou son histoire peut avoir de particulier, et on envisage alors une conception chaque fois différente.

C'est bien sûr cette deuxième vision qu'avait envie d'avoir le Service de l'urbanisme concernant l'aménagement de ce qu'on appelle encore le Parc Piguet. C'est ainsi qu'on a voulu en faire un espace calme, un espace comme un îlot de calme au cœur non seulement du centre de la Ville, mais aussi d'un espace qui est de plus en plus bâti, vous le savez bien, un espace conçu, le préavis le dit d'ailleurs, à l'image d'un jardin avec son verger, un peu intime voire contemplatif quelque part. Et cette idée-là bien sûr n'allait pas tout à fait avec l'animation disons liée à des jeux pour les enfants.

Néanmoins la Municipalité ne s'oppose pas du tout à l'idée d'adjoindre à ce projet un espace pour les enfants, puisque ça a eu l'air d'être l'avis unanime de la commission et peut-être de votre Conseil. Et pour cela, non seulement elle soutient les amendements proposés par Mme GENTIZON... GILLIÉRON excusez-moi, mais en plus elle la remercie d'avoir accepté de transformer sa motion en un amendement, puisque ce sera en effet beaucoup plus rapide et beaucoup plus efficace pour la Municipalité.

Voilà, le montant de cet aménagement pour les enfants est évalué donc à Fr. 80'000.-- nous ne savons pas exactement quel aménagement précis ce sera mais comme nous avons eu l'occasion de le dire aussi en commission, les jeux pour les enfants coûtent relativement chers, nous savons que pour Fr. 80'000.-- nous avons quelque chose de bien sans être forcément quelque chose de pour autant luxueux.

Je voulais aussi vous dire avant que M. le Président reprenne la parole, je voulais vous avertir que ces nouveaux jeux allaient devoir être mis à l'enquête, que cette mise à l'enquête serait donc distincte de la mise à l'enquête qui a déjà eu lieu concernant l'aménagement du parc, que donc l'aménagement des jeux, d'autant plus si nous devons faire face à des oppositions, sera probablement légèrement décalée par rapport à l'aménagement du parc lui-même puisque nous ne voulons pas pour autant repousser cet aménagement. Et donc voilà cela justifie d'autant plus que nous ne passions pas par une motion, mais par un amendement, histoire de « perdre » un minimum de temps, merci.

**Vote sur article 1
amendé****M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

L'article 1 amendé est accepté à une grande majorité.

Discussion sur article 2

Il y a également sur cet article un amendement qui demande de passer donc de Fr. 900'000.-- à Fr. 980'000.-- pour la place de jeux donc je relis l'article 2 amendé :

*Proposition amendement
article 2*

Article 2 amendé : Un crédit d'investissement de **Fr. 980'000.--** ~~Fr. 900'000.--~~ lui est accordé à cet effet.

La discussion est ouverte sur l'article 2 amendé.

*Discussion sur article 2
amendé***Mme la Conseillère Catherine CARP :**

Pour moi, je trouve que ce serait important que la Municipalité voie si on ne peut pas intégrer la place de jeux dans les Fr. 900'000.--, merci.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

La Municipalité, plus particulièrement le Service de l'urbanisme s'est déjà posé la question. Il s'avère que l'aménagement de ce parc, si ce montant de Fr. 900'000.-- paraît important, est un aménagement qui ne coûte pas tellement cher par rapport à ce qui peut se faire, on a un prix au m² qui est malgré tout extrêmement modeste, mais qu'en plus le budget initial prévu au plan des investissements qui était de 1.2 millions a été coupé à Fr. 900'000.-- de manière justement à être le plus rationnel possible en matière financière sur cette question, ce qui nous a d'ailleurs obligés à faire des choix, peut-être qui auront déçus certains, dans l'aménagement de ce parc.

Cela veut dire que ces Fr. 900'000.-- sont déjà extrêmement serrés, on a vraiment calibré ça au millimètre pour pouvoir faire rentrer un maximum d'aménagements dans un minimum d'argent. Si vous voulez des jeux pour les enfants, il va falloir prévoir une rallonge, d'autant plus comme je vous le disais que ces jeux pour les enfants peuvent être extrêmement onéreux.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

L'article 2 amendé est accepté à une grande majorité.

**Vote sur article 2
amendé***Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une grande majorité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Yann MAMIN :

Je profite de la discussion générale pour revenir sur deux points du préavis et élargir un peu la réflexion, ce qui m'évitera d'y revenir en fin de séance. Vous m'excuserez donc si je dépasse légèrement le cadre strict du préavis.

En tant que membre de la commission qui a traité la question, je tiens tout d'abord à souligner mon soutien à ce préavis. Il n'est à mon avis pas parfait, mais il faut aller de l'avant et les Yverdonnois ont certainement hâte de pouvoir profiter au plus vite de ce magnifique espace en devenir.

Deux aspects retiennent pourtant mon attention :

- Je regrette tout d'abord que ce projet d'aménagement n'ait pas été lié directement avec le réaménagement du petit square au sud de la rue des Jordils, mentionné en tant que partie du projet « Parc Castrum », comme on aurait pu l'attendre à partir du Préavis PR10.10, qui était lié à l'acquisition de la parcelle du Parc Piguët. Un projet unique aurait permis un concept unitaire cohérent et certainement moins coûteux au final qu'un morcellement tel qu'il se dessine.
- J'en viens ensuite sur les économies réalisées sur le projet initial, à savoir Fr. 300'000.-- faites sur la mise en valeur des vestiges. Evidemment il faut économiser. Mais si l'usage est plutôt de répartir les « économies », force est ici de constater que la répartition est pour le moins limitée. Les coupes budgétaires interviennent souvent en premier dans le domaine de la culture et c'est bien dommage. Si ces coupes sont dans l'intérêt immédiat des finances de la Ville, elles ne le sont pas en ce qui concerne la mise en valeur de notre patrimoine historique et archéologique, et si on voit plus loin en ce qui concerne une partie de la politique culturelle et touristique d'Yverdon. De plus, si mes souvenirs sont bons, aucune ligne du budget n'est prévue pour une quelconque signalétique des vestiges. On nous a répondu en commission qu'elle viendrait un peu plus tard, en même temps que serait mis en place un projet global des sites yverdonnois. Soit. J'ose penser que ce plus tard ne sera pas beaucoup plus tard !

Menhirs, Castrum, Château, Temple et bien d'autres : Yverdon peut être fière de plus de 6000 ans de présence humaine dont 2500 ans d'occupation continue. Et pour mettre tout cela en valeur, une signalétique passée et vieillissante qui n'attire plus grand monde. A l'office du tourisme, le seul document disponible pour le visiteur est un plan explicatif sur une feuille en papier qui ressemble plus à un set de table de pizzeria qu'à un guide touristique. Cette situation n'est à mon sens pas digne du passé de notre Ville, autant d'un point de vue culturel que d'un point de vue touristique. Car les monuments extérieurs attirent aussi les touristes ou les visiteurs, souvent plus qu'une visite au musée. Il serait temps qu'Yverdon prenne conscience de la richesse de son passé et de son sol. Et ce n'est pas seulement aux associations qui promeuvent ce patrimoine d'agir. En tant que bien public, c'est d'abord à la collectivité que revient une mise en valeur digne de ce nom. À ce titre un concept de cheminement historique et des espaces verts de la Ville serait une juste reconnaissance de ce patrimoine.

Pour conclure je reviendrai sur le Parc Piguët. Ce dernier ne recèle pas seulement des vestiges du Castrum, forteresse de la fin de l'époque romaine, mais aussi de trois siècles de l'agglomération romaine et avant, de l'époque gauloise. Il est extrêmement rare de bénéficier d'une telle richesse de vestiges au même endroit et au cœur d'une ville. Le Parc Piguët est un écrin de verdure, mais c'est aussi un joyau historique unique. J'espère que la Municipalité, malgré les économies réalisées, fera en sorte de rendre les restitutions archéologiques intelligibles et non pas d'en faire des aménagements vides de sens...

Je vous remercie.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

N'ayant pas eu le détail sur la dépense des Fr. 80'000.-- prévue par l'amendement, je demande à la Municipalité d'informer ce Conseil lorsque le budget sera établi sous forme d'une communication, merci.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR13.39PR tel qu'amendé est accepté à une grande majorité.

Décision du Conseil

Le Président remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

**Article 1
amendé :** La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux pour l'aménagement du Parc Piguet, **dont notamment la création d'une place de jeux.**

**Article 2
amendé :** Un crédit d'investissement de **Fr. 980'000.--** ~~Fr. 900'000.--~~ lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée sur le compte n° 3307 « Aménagement du Parc Piguet » et amortie sur 30 ans.

9. **PRÉAVIS**
N° PR13.41PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR 335'000.-- POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION ÉLECTRIQUE MT-BT À BELLEVUE.

☒ M. DANIEL COCHAND, RAPPORTEUR, REMPLAÇANT M. PHILIPPE GRUET.

*Composition de la
commission*

Mmes et MM. les Conseillers Louisa DIAZ, Stéphane BALET, Daniel COCHAND remplaçant Philippe GRUET, Michel DUBEY, Jean-Louis KLAUS remplaçant Thierry GABERELL, Nunzio INDULSI, Thomas JENNI et Walter MÜLLER.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

C'est très rapidement que les commissaires désignés pour l'étude de ce préavis ont pu prendre leur décision. Bien informés tant par la représentante de la Municipalité que par les responsables techniques, ils ont compris l'urgence de la situation et la nécessité d'accepter ce crédit. Cela leur a laissé un peu de temps pour émettre diverses considérations sur ces préavis qu'on ne peut refuser, parce qu'étant nécessaires et de plus correspondant à des dépenses d'investissements en grande partie récupérables au travers des taxes de raccordement.

La procédure actuelle, certes démocratique, prend du temps et le plus souvent il y a urgence. Dès lors les commissaires formulent le vœu qu'une solution à la fois moins coûteuse en temps et en frais divers soit recherchée. Le but de la commission n'était évidemment pas d'étudier cette solution, mais quelques idées ont cependant été émises avec quelques réserves aussi, touchant aux atteintes possibles aux compétences du législatif. Dès lors il y a deux possibilités de répondre à ce vœu : soit la Municipalité s'en charge, soit une commission interpartis pourrait être constituée, se pencher sur le sujet et rapporter à qui de droit.

Ainsi les commissaires unanimes vous invitent :

- 1) à voter l'ensemble des articles
- 2) à entendre le vœu de la commission et je proposerais – avec un « s » à la fin du « ais » - que la Municipalité nous donne sa position lors de notre prochaine séance, merci.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est pas demandée.

Discussion sur article 1

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur
l'ensemble du préavis

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

J'aimerais simplement intervenir au sujet du vœu de la commission. Ce qui a été dit ce soir par le rapporteur n'est pas exactement ce qui est noté dans le rapport. C'est un peu plus restrictif le vœu je dirais dans le rapport. Je comprends mieux du coup quel était le vœu, je n'avais pas forcément compris la même chose dans le rapport.

À mon sens, il faudrait quand même qu'on fasse attention à cette fameuse répartition des tâches et des compétences de chacune, de chacun. Simplement parce que ce serait dommage qu'une commission ou qu'une réunion interpartis avec peut-être des chefs de groupe, présidents de parti, se rencontrent, travaillent sur des solutions qui doivent être plus efficaces, mais tout de même légales, donc c'est quand même un travail conséquent qui amènerait des propositions, et que si ces propositions ne sont pas celles souhaitées par la Municipalité, et donc par les services en question, ça serait quand même un tout petit peu dommage.

Donc personnellement je préférerais vivement que ce soit la Municipalité qui fasse ce travail, qui nous propose des solutions et qu'une commission puisse ensuite en discuter, pour ensuite évidemment que ça revienne au Conseil. Voilà, je vous remercie.

M. le Conseiller Pascal BLUM :

M. le rapporteur a dit qu'on était souvent dans l'urgence quand on devait installer une station électrique. Je pense que cette fois on a bien fait de ne pas être dans l'urgence parce que vous savez tous que la route est descendue. Donc si on avait fait la station plus vite, elle serait peut-être détruite aujourd'hui. Donc là, par hasard peut-être, on a bien fait de pas être trop rapide, en tout cas moins rapide que les promoteurs qui n'ont pas fait leur travail.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Alors je répondrai à Mme SPICHIGER que j'ai laissé les deux possibilités, nous avons envisagé qu'effectivement la Municipalité nous dise aujourd'hui qu'elle préfère s'en charger. Et puis pour l'autre côté, et bien ne reprochons pas à une commission d'avoir su travailler dans l'urgence, merci M. BLUM.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR13.41PR est accepté à l'unanimité.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je m'excuse, mais est-ce que j'ose poser la question si la Municipalité est d'accord de répondre la prochaine fois sur ce qu'elle envisagerait ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je ne sais pas si ce sera à la prochaine séance M. le Conseiller, mais lors d'une prochaine

séance certainement.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je vous en remercie.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre l'installation d'une station électrique MT-BT à Bellevue ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 335'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4028 « Station MT-BT Bellevue » et amortie par le Fonds de renouvellement 928.1801.2.

10. PRÉAVIS
N° PR13.43PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 250'000.-- POUR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE PESTALOZZI ET UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 490'000.-- POUR LES ÉTUDES EN VUE DE LA RECONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE ET DE DEUX SALLES DE RYTHMIQUE.

M. BART WIND, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Anne GANDER, Monique MÜLLER, Nicolas DURUSSEL, Philippe GUIGNARD, Yann MAMIN, Philippe PAVID, Yves VUAGNIAUX et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Bart WIND ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Les salles de gymnastique sont une nécessité tant pour l'institution scolaire que pour les sociétés sportives et je me réjouis que l'on présente ce préavis. J'ai cependant quelques questions qui pourraient s'adresser soit à la Municipalité, soit à URBAT, soit éventuellement à JECOS, et qui touchent à la planification scolaire, à la construction et à la consultation.

Il n'est pas facile de faire des prévisions en matière scolaire, mais malgré tout vous nous avez donné des chiffres intéressants, à savoir que la construction d'une unique salle de gym serait loin de pouvoir couvrir les besoins actuels. En effet, si on part de l'idée et des chiffres que vous avez donnés, il y aurait un déficit de 45 périodes scolaires de gymnastique par semaine. Or, comme une salle de gym, selon vos informations, correspond à 32 périodes, cela veut dire qu'on est dans un déficit d'une salle et demie.

Un peu plus loin, vous nous annoncez, et je me réjouis, c'est que lors de la construction du collège vers les arsenaux, il serait question de créer, je pense une salle triple quand vous dites trois salles. Ce qui nous amènerait une capacité de 96 périodes par semaine. Mais on peut également supposer qu'un tel collège rassemblera de cinq à six cents élèves vraisemblablement. Et à partir de là, cela dégagera extrêmement peu de possibilité pour compenser le manque des 45 périodes au centre-ville.

Alors il s'agit nullement d'attaquer ou de faire un procès, mais c'est demander si les chiffres que j'envisage sont réalistes ou pas, est-ce qu'on va effectivement vers ce problème-là ? Et puis dans la mesure où ce serait M. RUCHET qui me répondrait, est-ce qu'on sait combien de classes utilisent effectivement les salles de rythmique ? Ça c'est mon premier volet sur la planification scolaire.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je peux en partie effectivement confirmer les chiffres que nous vous donnez M. le Conseiller, mais avec la construction d'une salle triple lors de la construction du collège Gare-Lac, on va, je ne dirais pas rattraper le retard en salles de gym, mais on va en tout cas bien le combler, sachant qu'on utilise aussi d'autres installations sportives pour faire la gym comme la patinoire, comme la piscine couverte. Voilà ce que je peux dire actuellement. On va rattraper un retard, on aura encore probablement effectivement un manque de salles de gym, mais qui seront compensées par l'utilisation d'installations sportives.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Juste la question de la rythmique, est-ce que vous avez idée ? On a deux salles de rythmique.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

On aura deux salles de rythmique mais qui pourront être utilisées par les 1P jusqu'à 6P pour faire du sport, donc ça va largement être intéressant d'avoir ces deux salles de rythmique.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Alors je vous remercie, maintenant mes questions touchant la construction. Vous avez vu que ce projet actuel prévoit des salles de rythmique en sous-sol, enfin en premier niveau et la salle de gym plus haut. À l'heure actuelle, on a plutôt une occupation inverse du bâtiment. Est-ce que c'est un choix architectural qui est guidé par l'idée d'avoir une dalle, qui au premier niveau peut reposer sur un mur de séparation de l'ensemble de la surface, où est-ce qu'il y a d'autres critères ?

Parce qu'avec une salle de gym qui est placée plus en hauteur, ça nécessite des escaliers pour accéder à cette salle de gym. Alors il s'agira aussi de savoir qui sera l'utilisateur d'une telle salle ? On peut imaginer que suivant les sports qui sont pratiqués, ça ne pose pas de problème, c'est facile de porter un ballon de handball d'un étage, de le monter, mais il y a d'autres sociétés, et à Yverdon, on a dans le domaine de la gymnastique, des sociétés qui sont très actives, qui organisent de très grandes manifestations auxquelles la Suisse allemande vient largement participer, et à chacune de ces manifestations, du matériel doit être déplacé d'un collège à l'autre. Évidemment on ne trimbale pas des barres parallèles en bas les escaliers. Alors je pose la question, est-ce que dans le projet il est prévu par exemple un ascenseur pour accéder au niveau de cette salle de gym où c'est laissé à ceux qui feront le concours par la suite ?

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

J'imagine, M. COCHAND, que si les salles ont été à priori disposées de cette manière, ce n'était pas pour compliquer inutilement les utilisations du bâtiment, mais bien pour des raisons liées à des questions architecturales.

Néanmoins, il me semble surtout important de préciser à ce stade que nous n'avons pas de projet, nous avons juste une idée générale de la façon dont le bâtiment pourrait être conçu, surtout la question qui se posait là derrière, c'était celle des gabarits que nous permet le plan général d'affectation, d'avoir sur cette parcelle. C'était pour projeter finalement ces différentes salles dans le bâtiment, pour voir si nous entrons ou pas dans les gabarits autorisés sur cette parcelle, ou si nous les dépassions dans ce cas-là, la situation allait être plus compliquée.

Ce qui nous permettra d'avoir un projet, un vrai projet, un projet final où toutes ces questions que vous posez seront bien sûr pesées et sous-pesées par les architectes, c'est le concours qui sera organisé grâce à ce crédit d'étude. Le projet à la sortie du concours, comme je le disais, répondra très certainement à vos questions et permettra de déterminer également en terme d'utilisation quelles sont les meilleures solutions et si la présence d'un ascenseur est nécessaire, en général dans ce type de bâtiment, on en prévoit bel et bien un.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je termine par une brève dernière question : les commissaires ont regretté que les sociétés sportives n'aient pas été consultées, est-ce que c'est encore envisageable qu'elles soient consultées, elles ont des expériences pratiques qui pourraient être utiles dans le cadre de ce projet d'architecture.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Nous n'avons en effet à ce stade pas très précisément consulté les sociétés locales sur leurs besoins précis et exacts. Il nous semblait déjà que c'était une bonne nouvelle pour elles de savoir que nous aurions l'occasion dans ce bâtiment de mettre des nouvelles surfaces à leur disposition. Mais nous pouvons tout à fait encore, et nous allons le faire pour préciser le programme du bâtiment, le programme du concours, nous approcher d'elles ou de certaines d'entre elles disons pour obtenir plus d'information.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je vous en remercie.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 4

M. le Conseiller François ARMADA :

Dans la planification des salles de gym, on vient aujourd'hui avec la salle de gym Pestalozzi. On évoque la possibilité d'en faire une salle de gym et deux salles de rythmique, où on a aussi lu dans le préavis la possibilité d'en faire deux salles de gym.

Ma question est la suivante : par rapport aux salles de gym qui se trouvent au centre-ville, on sait que la salle de gym du collège de la place d'Armes pose aussi problème, aussi bien au niveau de ses dimensions que de sa vétusté. Est-ce que cet élément et cet état de fait ont été pris en

considération dans l'approche qu'on envisage pour la salle de gym Pestalozzi ? Et si c'est le cas, quels sont les buts visés avec une seule salle de gym à Pestalozzi, dans l'intervalle bien entendu de la construction des trois salles à Gare-Lac.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

En construisant une salle de gym et deux salles de rythmique, nous avons trois salles permettant l'activité physique des élèves. Donc finalement si on en construit que « deux » et bien on aurait que deux salles. Là nous avons trois salles à disposition. Alors c'est vrai que les salles de rythmique sont un peu plus petites, mais pour des élèves de 5-6P, il n'y a aucun souci. Donc j'entends, j'ai envie de dire que c'est au contraire, en construire trois même s'il y a une salle de gym et deux salles de rythmique, c'est toujours mieux que d'en construire deux.

Et puis dans le gabarit effectivement mettre deux salles, c'était beaucoup plus cher.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 4 est accepté avec quelques abstentions.

Discussion sur article 5

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 5 est accepté avec quelques abstentions.

Discussion sur article 6

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 6 est accepté avec quelques abstentions.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

M. le Conseiller Thomas JENNI :

Je voulais juste rappeler l'intervention de la Conseillère Aline GYGAX du 10 octobre 2012 quant à la mise à disposition pour les partis d'un local pour entreposer des matériels de stands donc dans le cadre de cette salle de gym. Voilà, je voulais rappeler si c'est possible de faire ça, mais je suis sûr que vous n'aviez pas oublié et que voilà ce n'est peut-être pas nécessaire de le rappeler, merci.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR13.43PR est accepté avec quelques abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de démolition de la salle de gymnastique à la rue Pestalozzi ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 250'000.-- lui est accordé à cet effet ;

- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée sur le compte n° 3503, « Démolition salle de Gym Pestalozzi » et reprise dans le crédit d'investissement qui sera présenté pour la reconstruction de la salle de gymnastique. En cas de refus de ce dernier, elle sera amortie sur 5 ans au plus ;
- Article 4 : La Municipalité est autorisée à lancer les études pour la construction d'une salle de gymnastique et de deux salles de rythmique ;
- Article 5 : Un crédit d'étude de Fr. 490'000.-- lui est accordé à cet effet ;
- Article 6 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée sur le compte n° 9321, « Etude de construction salle de Gym Pestalozzi » et reprise dans le crédit d'investissement qui sera présenté pour la reconstruction de la salle de gymnastique. En cas de refus de ce dernier, elle sera amortie sur 5 ans au plus.

11. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.

11.1

Un Postulat de M. le Conseiller Raphaël FRANZI (pour l'amélioration du concept de sécurité en ville d'Yverdon).

Suite au drame qui s'est déroulé le jeudi 16 janvier à la place Bel-Air, je souhaiterais dire quelques mots, soulever quelques questions et proposer un postulat.

Tout d'abord, j'aimerais présenter à la famille du défunt ma sympathie la plus sincère et leur dire qu'ils sont au cœur de mes prières. Je le sais bien, le fait que je leur communique ma peine ne pourra jamais faire disparaître leur chagrin mais j'espère cependant contribuer à l'adoucir un peu.

Ce tragique événement, je le condamne ! Nous tous, ici, le condamnons et il est de notre responsabilité de Conseiller que de répondre aux attentes des Yverdonnois.

Alors je sais que certains d'entre vous vont penser que je récupère cette triste affaire pour me faire de la pub. Non. Je ne récupère rien. Je ne m'approprie rien. Celui qui en doute me croit plus machiavélique que je ne le suis.

Je m'interroge. Nous avons pu lire dans la presse la réaction de M. Laurent EXQUIS, chef du Service jeunesse et cohésion sociale, réaction qui m'a personnellement atterré ! M. le Chef de service prend cet événement avec une incroyable relativité. Comment peut-on laisser entendre que les jeunes qui « traînent » sur la place Bel-Air n'ont pas l'air de poser de problèmes. Je passe régulièrement sur cette place les vendredi et samedi soir et lorsque je sors d'un bar pour aller chercher de l'argent à l'UBS qui se trouve tout à côté de cette place, j'y vois sans cesse le même groupe qui, certes « se la pète » pour reprendre les termes de M. EXQUIS, mais qui n'attend qu'une chose, c'est d'en découdre avec le premier venu qui se rendra coupable d'un délit de faciès !

Il faut être aveugle ou ne pas vouloir regarder pour prétendre qu'ils ne posent aucun problème. Combien de fois n'ai-je pas été agressé en ville ? Que ce soit pour mes vêtements ou autre chose ? Combien de mes propres amis n'ont pas été attaqués et par derrière de surcroît laissant un proche traumatisé des mois, un autre sans incisive et j'en passe ! Je me demande alors ce qu'est cette société qui ferme les yeux sur la violence gratuite.

Yverdon avait réussi à faire un peu oublier sa terrible réputation des années précédentes... Tout est à refaire.

Mmes et MM. les Conseillers, si je tremble, ce n'est pas le stress de parler en public. Je tremble de rage et je tremble de peur. De rage face à l'impuissance révélée et de peur car la jeunesse n'acceptera pas de nouveaux drames et j'ai peur qu'elle s'arme désormais pour sortir le soir. Je

crains qu'à la prochaine agression, l'agresseur tombe sous les coups de l'agressé.

Alors que faire. Rien ? Impensable. Établir un couvre-feu ? Grottesque.

En ville de Lausanne et notamment au Flon dont les bâtiments appartiennent à des privés mais dont la rue demeure territoire communal, la police et l'entreprise de sécurité Securitas cohabitent de façon harmonieuse et efficace.

C'est pourquoi je propose que la Municipalité étudie la possibilité d'un genre de partenariat avec une entreprise de sécurité privée dans l'optique de la mise en place de rondes de binômes de surveillance et de service d'ordre qui pourraient patrouiller aux heures les plus importantes du week-end assurant la présence quasi constante d'un uniforme dans les 16 heures « essentielles » du week-end et permettant d'apporter un soutien aux forces de l'ordre et j'invite la Municipalité à répondre à ce Conseil dans les meilleurs délais.

Le but de ce postulat n'est bien évidemment pas de « casser » le travail des éducateurs de rue mais bien d'améliorer le concept de sécurité existant par l'engagement d'agents formés et équipés selon les besoins de la mission et respectant le concordat sur les agences de sécurité romandes et de répondre à une problématique devenue urgente et qui inquiète chaque jour davantage les Yverdonnois. Il est évident que, n'étant pas omniscient, si un concept de ce type est déjà en étude, je suis prêt à retirer mon postulat mais j'invite alors la Municipalité à nous en informer.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62 lettre A de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité ou renvoi à une commission si 1/5 des membres le demande (article 61 LC).

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Discussion sur le postulat

M. le Conseiller Mathias HUMBERT :

Le groupe Solidarité & Ecologie, bien que reconnaissant le caractère tragique lié au décès de Dylan, ne soutiendra pas ce postulat pour deux raisons essentielles.

La première, la plus fondamentale, est que notre groupe ne croit pas au risque zéro, pas plus qu'aux miracles sécuritaires. Dans une société où la violence sociale est toujours plus grande, il nous paraît clairement impossible de combattre la violence physique, qui n'en est que le reflet, seulement par des méthodes policières. Il nous semble au contraire plus efficace d'encourager le dialogue entre groupes de jeunes, et le vivre ensemble entre citoyens. Le recrutement d'éducateurs de rue, ou de médiateurs serait, à notre sens, une solution bien plus prometteuse.

La seconde raison est d'un ordre plus pratique. M. le Conseiller FRANZI propose que des patrouilles circulent le week-end aux heures les plus importantes, alors que le jeune Dylan s'est fait agresser un jeudi, en plein après-midi ! Cela démontre encore, s'il en était besoin, l'omniprésence de la violence, qui ne se limite malheureusement pas aux vendredi et samedi soir à la sortie des bars...

Je vous invite donc, au nom du groupe Solidarité & Ecologie, à refuser ce postulat.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Dans le contexte qui est le nôtre suite à cette agression, évidemment le postulat qui nous est proposé a suscité un long débat au sein de notre groupe que je peux résumer comme suit et d'une certaine manière en deux grands volets. Il y a deux questions qui sont posées en fait par

M. le Conseiller FRANZI et il y a deux situations qu'on doit dresser.

La première situation c'est la question, on va dire de la violence des jeunes ou plus généralement de la question de l'insécurité. Il ne s'agit pas ici de dire que tout est blanc et qu'il n'y a pas un problème ou qu'il n'a pas pu y avoir à certains moments des problèmes. Pour reprendre la situation à la place Bel-Air ou au centre commercial Bel-Air, on est tous au courant qu'il y a quelques mois, une agression assez grave a été commise à l'encontre d'un agent de sécurité justement puisqu'on parle de cette problématique. La question est de savoir finalement comment on règle ces problèmes-là. Et comme l'a dit M. le Conseiller HUMBERT, nous ne sommes pas absolument convaincus que le tout sécuritaire peut tout résoudre.

Ceci dit, c'est un débat qui peut avoir lieu, mais en le cas d'espèce, je crois savoir que la manière dont la Ville, et les différents acteurs, a réagi suite à cette agression, il y a quelques mois dans le secteur de Bel-Air, avec plusieurs services de la Ville, avec aussi la gestion du centre commercial, l'entreprise de sécurité concernée, a abouti à prendre des mesures qui sont diverses et variées mais qui semblent avoir abouti, « semblent » je parle évidemment sous le contrôle ici de gens qui savent, qui connaissent cette situation mieux que moi, semblent avoir abouti à une nette amélioration de la situation dont les mots, je cite, du directeur de la société de sécurité concernée.

Donc, nous ne sommes pas absolument concernés, pour notre part, que la réponse du tout sécuritaire d'augmenter les patrouilles, puisse effectivement résoudre, en tout cas de manière automatique, les problèmes d'insécurité que nous pourrions avoir en Ville d'Yverdon-les-Bains. Ceci étant, le débat est légitime, on pourrait l'avoir, il s'agit de se poser la question si c'est le lieu et l'heure maintenant de faire ce débat-là, mais ce débat-là nous le considérons comme légitime.

Le deuxième grand volet, d'une certaine manière, du postulat qui nous est proposé, c'est la question de l'intégration ou non des entreprises de sécurité, de toutes les entreprises de sécurité, pas seulement celle que vous citez évidemment, dans le cadre de la sécurité publique. S'agissant de lieux publics et donc de l'espace public, il nous semble qu'un employé de sécurité ne peut pas faire grand-chose. Il faut rappeler qu'il n'est pas assermenté, et que donc d'une certaine manière il ne peut pas intervenir, il ne peut pas immobiliser, il ne peut pas appréhender, il ne peut pas contrôler l'identité sur l'espace public. Finalement la chose qui peut réellement faire, c'est de surveiller et puis d'appeler à l'aide au cas où il se passe quelque chose, c'est pour ça qu'on parlait pendant très longtemps de sociétés de surveillance plutôt que d'entreprises de sécurité. Finalement il y a une surveillance qui est faite évidemment, c'est un rôle qui est utile, mais d'une certaine manière sur l'espace public que peut faire un agent de sécurité ? Il peut appeler la police s'il y a vraiment quelque chose qui se passe.

Or dans les heures que vous citez, bien évidemment ces actes peuvent en tout cas se produire au vu et au su de tout le monde, c'est malheureusement ce qui s'est passé dans le cas du drame. Finalement appeler la police, nous avons tous des téléphones portables ou en tout cas l'immense majorité, nous pouvons le faire aussi bien et je suis certain que si la police reçoit un appel au secours par le biais de cette ligne d'une part, de la part d'un simple quidam, elle réagira exactement aussi vite que cela.

Et puis ça pose la question finalement qui peut intervenir au nom de, et faire usage de la force publique. Et là pour nous, c'est vraiment une question de principe qui est importante, pour nous les tâches de police sont une tâche régaliennne de la collectivité publique et de l'État. Si nous pouvons prendre la décision qu'effectivement il faut plus de rondes, mais alors pour nous il est très important que ces rondes soient organisées et soient organisées par la police que ce soient des fonctionnaires de police, des agents de police assermentés, qui disposent finalement de toutes les attributions de leur rôle, qui puissent le faire, mais alors évidemment dans le contexte financier qu'on vient de parler, il faut se souvenir dans ce bas monde évidemment, rien ne vient gratuitement et qu'il faudra évidemment regarder ce que ça pourra évidemment nous coûter si nous décidons d'aller dans cette direction.

Alors pour résumer je conclus en trois volets. Nous pensons que le débat peut avoir lieu et il doit

avoir lieu effectivement sur cette question, la question de l'insécurité ou de la violence des jeunes, est une question importante, elle ne doit pas venir « pourrir » le climat et « pourrir » aussi l'ambiance et le travail des autorités dans ce domaine, donc c'est une question légitime. Nous ne sommes ceci dit pas parfaitement persuadés que la réponse réside dans le tout sécuritaire, mais si elle devait l'être, nous sommes alors persuadés que ça ne devrait pas se faire par le biais des entreprises de sécurité, mais bel et bien par le biais de la police du Nord vaudois en l'occurrence puisque c'est celle qui intervient sur notre territoire.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de refuser le postulat de notre collègue FRANZI, merci de votre attention.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

M. DESSEMONTET vient de nous dire une chose très intéressante. C'est vrai que cette violence gratuite, elle est vraiment horrible. Mais je pense qu'un débat est nécessaire. Et ce débat, il faut qu'on le fasse. Il faut qu'on ait le courage, nous en tant que Conseillers, de faire ce débat et de discuter de ça. On ne peut plus se voiler la face puis dire « Tout va très bien Madame la Marquise ». Je pense que c'est nécessaire et je voudrai bien que ce débat se fasse et qu'on puisse trouver une solution pour justement éviter cette violence gratuite. Ça vient de pire en pire. C'est vrai que certaines personnes ont peur de sortir le soir, certaines personnes ont peur d'aller dans certains quartiers. Et je pense que maintenant, il faut qu'on prenne cette solution à bras-le-corps, merci.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Je crois que précisément l'occasion est maintenant posée sur la table, elle nous est proposée, de traiter et de débattre du concept de sécurité et des priorités à donner entre le volet de répression ou le volet de prévention. Et que l'occasion qui est ainsi offerte à la Municipalité de fournir un rapport, je rappelle qu'elle est à portée d'un postulat, elle n'anticipe pas sur les solutions qui doivent être mise en place, mais elle doit effectivement analyser une opportunité et broser un tableau et des solutions sur une thématique aussi compliquée, aussi passionnelle, aussi émotionnelle que celle de la sécurité dans un centre urbain.

Donc sans aucunement anticiper, parce que le débat n'a pas lieu d'être fait ce soir, comme il a déjà été dit, sans anticiper les réponses et le contenu du rapport municipal, je recommande à l'assemblée d'accepter le postulat de manière à ce que le débat s'ouvre dans des conditions saines, posées et réfléchies.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est vrai qu'on est dans un débat qui pourrait vite tourner du côté émotionnel, la Municipalité évidemment a été extrêmement attristée, vous l'avez compris, de ce qui s'est passé sur le territoire yverdonnois et évidemment regrette, et a porté toute sa sympathie à la parenté du jeune Dylan.

Maintenant pour en venir au débat qui nous est proposé ce soir et aux questions que soulève le postulat de M. FRANZI. Si j'en viens directement à la conclusion de ce qui est proposé dans le postulat, ce n'est pas possible, Mmes et MM., d'avoir des patrouilles mixtes en fonction de la loi et de faire en sorte que la police, la police du Nord vaudois notamment, mais la police d'une façon générale, patrouille avec des entreprises de sécurité privées. La loi ne le permet pas, il a été dit et répondu d'ailleurs d'une façon extrêmement large et précise par M. le Conseiller DESSEMONTET, qui aurait pu répondre quasiment à l'intégralité de la question à ma place.

Je reviens donc à la base légale qui dit que nous ne pouvons pas organiser des patrouilles mixtes entre une sécurité privée non assermentée qui n'a pas autorisation de sévir sur le domaine public.

Nous travaillons par contre, M. FRANZI, avec les sécurités privées pour d'autres éléments, c'est-

à-dire que la sécurité privée amène les yeux que nous ne pouvons pas avoir en permanence sur le domaine public, notamment dans le secteur de la plage en été quand il y a beaucoup de monde, donc nous avons un contrat avec une entreprise de sécurité privée, comme nous travaillons des fois en collaboration avec une entreprise de la sorte pour la période de fin d'année et notamment quand il y a le marché de Noël et évidemment beaucoup de matériel sur le domaine public. Nous ne pouvons pas laisser, on le comprendrait bien, donc notre personnel de police à demeure sur ce secteur-là. Donc il y a bien des collaborations qui se font, mais des collaborations dans un cadre absolument défini. Donc ce qui est demandé, qui est à la base du postulat en soi, ce n'est pas possible.

J'ose espérer aussi que le portrait relativement glauque que vous qualifiez notre belle jeunesse et bien ne mérite pas cette appellation-là. C'est vrai, j'en conviens aisément M. FRANZI, qu'il y a des franges de cette jeunesse, comme d'autres classes de la population, qui posent des problèmes. Mais il est hors de question d'avoir une lecture linéaire de notre jeunesse et il y a toute une série de notre jeunesse qui ne pose aucun problème, aucun souci, que nous retrouvons dans toutes sortes d'associations, des gens qui s'investissent d'une façon extrêmement importante pour la société.

Donc que nous travaillions à améliorer la situation, que nous ne soyons pas avec des œillères et qu'on considère qu'effectivement il y a peut-être une réflexion qui doit se faire, et bien la Municipalité peut se rallier à cette façon de voir. Que nous mettions en séance de travail les différents acteurs qui travaillent dans la rue, que ça soit la police, que ça soit les éducateurs, que ça soit l'aumônier de rue, que ça soit tous ces gens qui travaillent dans le terrain, et bien ça me semble être intéressant effectivement qu'on se pose la question vers quelle direction on va :

Est-ce que cette façon de se parler avec des armes, avec des coups de poings, avec des intolérances, est-ce que c'est normal ?

Est-ce que c'est possible de corriger ceci ?

Est-ce que c'est possible dans le fond d'améliorer l'éducation que visiblement certains n'ont pas eue, si je peux me le permettre ? Peut-être que oui.

Est-ce que c'est à nous de le faire ?

En tout cas c'est à nous à y réfléchir et en tout cas c'est à nous d'essayer d'amener des réponses à ceci.

Donc ça veut dire qu'en résumé, la base du postulat n'est pas recevable pour la Municipalité, et sur le fond nous devons vous demander donc de refuser ce postulat.

Par contre la Municipalité entend la base des interrogations en question, entend ce qui est relevé au niveau des Conseillers communaux, et de mettre sur pied un groupe de réflexion qui se pose la question de savoir qu'est-ce qu'on pourrait bien améliorer dans le système, qui soit sécuritaire, qui soit d'encadrement, qui soit d'épaulement, qui soit économique, parce que peut-être que les jeunes en question souhaiteraient peut-être avoir justement une activité qu'ils n'ont pas. On apprend chaque année qu'il y a mille jeunes, milles jeunes chaque année qui n'ont pas de places d'apprentissage à la sortie de l'école obligatoire ! Est-ce que c'est normal que le monde économique accepte ceci comme une fatalité ? Et peut-être que si on arrivait à aussi mettre le monde économique autour de la table, et bien chacun pourrait peut-être amener une réponse disons aux problèmes qui sont vraiment des problèmes importants.

Voilà Mmes et MM. donc oui une pour une remise en question, oui pour une réflexion et malheureusement M. FRANZI, non sur le principe pour le postulat. Je vous remercie.

Retrait du postulat

M. le Conseiller Raphaël FRANZI :

Alors le but de mon intervention était bien évidemment de faire en sorte que le débat s'ouvre, donc je pense que c'est chose faite. Si effectivement le fond de mon postulat n'est pas compatible avec le cadre légal, je le retire volontiers, mais alors que la discussion ait

véritablement lieu et qu'on se mette au travail.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Donc vu qu'il refuse son postulat (*rires dans la salle*) vu que vous retirez votre postulat, je n'ai pas besoin de le faire voter. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Nous devrions entendre maintenant une motion de Mme la Conseillère Anne-louise GILLIÉRON, mais du moment que sa proposition au sujet du Parc Piguet a été acceptée, nous passons directement à une interpellation de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.2

Une Interpellation de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS (Dispositions réglementaires à la piscine).

Un fait divers troublant a révélé dernièrement des dispositions réglementaires étranges à la piscine couverte d'Yverdon-les-Bains.

Pour rappel, une fillette de 12 ans s'est vue interdite de piscine car elle portait, comme maillot de bain, un burkini. Bannie des bassins mais sous responsabilité scolaire, l'élève en question a passé les deux périodes de gym, seule, dans les vestiaires à attendre la fin des cours.

Ce déplorable événement aura eu le mérite de mettre en lumière deux articles du règlement des piscines d'Yverdon-les-Bains, à savoir, les articles 19 et 20.

L'article 19 concerne les interdictions dans la piscine intérieure et l'article 20 les interdictions dans les piscines extérieures. On peut lire, aux points 8 et 7, je cite : « Il est interdit de porter des vêtements spéciaux, longs ou courts, marquant une différence culturelle ou religieuse à l'intérieur et au bord des bassins ».

Moi qui imaginais que l'interdiction du burkini correspondait à des soucis d'hygiène, j'ai été particulièrement surprise de ce contenu. Ainsi donc, le seul souci de l'autorité de la piscine est d'empêcher des habits marquant des différences culturelles et religieuses ?

Ces curieuses dispositions sont non seulement discriminatoires, mais me semblent contrevenir à l'article 8 de la Constitution qui dit, je cite : « Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques, ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique ».

D'autre part, je ne voudrais pas que la Municipalité, qui a adopté ce règlement en 2009, soit victime de l'article 261 bis du Code pénal suisse qui prévoit l'emprisonnement ou une amende à, je cite : « Celui qui aura refusé à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, une prestation destinée à l'usage public ».

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement. Avez-vous cinq membres pour appuyer votre interpellation ? Oui.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Le débat sur le burkini est un débat que nous avons pris en Municipalité il y a quelque temps en

arrière déjà, mais le débat sur la possibilité pour des jeunes, musulmanes en principe, qui voudraient se baigner en respectant le principe de leur religion, a posé une interrogation au responsable de la piscine, au responsable des écoles et au responsable des sports d'une façon générale.

Nous nous sommes vus avec mon collègue M. RUCHET, avec Mme MEIER la directrice des écoles, avec M. BENAY le chef du Service des sports et nous avons imaginé une solution pour répondre au problème que vous avez relevé et à l'imperfection du texte du règlement de piscine.

Ce rapport, mes collègues de la Municipalité ne l'ont pas, puisqu'en fait il sera à l'ordre du jour de la séance de la semaine prochaine. Donc nous n'avons effectivement pas attendu d'avoir des remontrances au niveau du Conseil communal pour nous pencher sur ce cas-là. Et il y a donc ici un rapport qui va faire des propositions à la Municipalité, qui va d'ailleurs dans le sens, je vous lis juste le paragraphe deux, mes collègues me pardonneront : « Nous souhaitons ainsi proposer à la Municipalité une modification du règlement actuellement en vigueur » sans entrer dans les détails, c'est donc bien dans le sens de votre interpellation, Mme la Conseillère, que nous allons travailler. Et ce rapport est signé par M. RUCHET, M. BENAY, Mme MEIER et moi-même.

Donc ça veut dire que nous avons une unanimité au niveau de la proposition, souhaitons qu'on retrouve la même unanimité au sein de la Municipalité, mais ça c'est une autre histoire. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS :

Je vous remercie pour votre réponse et je me réjouis de lire la communication au prochain Conseil, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.3

Un Vœu de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO (Manque de journaux périodiques à la bibliothèque).

J'ai un vœu concernant la bibliothèque. Notre pays est caractérisé par sa multiplicité des langues, partant ses cultures. Les périodiques en sont d'excellents vecteurs. Or, notre bibliothèque n'offre aucun périodique suisse allemand.

Donc en regard de l'importance de Zurich, de l'allemand et que les suisses allemands font partie de nos principaux touristes, j'émet le vœu que la Municipalité s'approche de la bibliothécaire et puisse l'inciter à offrir un périodique suisse allemand, le Tagi ou le journal pour Fr. 400.-- par an, je pense que ce serait possible et ça montrerait une certaine ouverture d'esprit d'Yverdon et démontrer que la Suisse ne s'arrête pas à Bienne, merci.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Je prends note de votre vœu. Je transmettrai à la directrice de la bibliothèque publique. Je profite pour signaler quand même qu'il n'y a certes peut-être pas de périodiques en langues étrangères, mais en revanche nous avons une importante collection de livres en langues étrangères en différentes langues que nous renouvelons régulièrement.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Effectivement vous avez des livres, mais les livres ne remplacent pas les périodiques qui vous informent quotidiennement de la culture, de ce qui se passe à Zurich, et ceci qui est relativement important, l'influence de Zurich est relativement importante en Suisse, ce serait bien d'en avoir, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.4

Une Motion de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Pour une politique active contre le vandalisme sur les vélos).

Si Yverdon était jusqu'à maintenant une ville cyclable, de par sa taille et sa topographie agréable, elle sera dorénavant cyclophile ! Les temps changent, pour le bien du vélo, et on le voit grâce aux futurs investissements allant dans le sens de la mobilité douce. Pour autant, tous ces futurs investissements n'auront de sens que s'il reste des vélos en état de marche, utilisables et utilisés.

Or, lors d'une enquête réalisée en 2006 par Pro Vélo Yverdon, un usager sur deux annonçait s'être fait voler ou vandaliser son vélo à Yverdon. De plus, environ 250 vols de vélos sont annoncés à la police chaque année, un chiffre ne couvrant qu'une faible réalité des vols et déprédations connus. La réalité se situant plutôt au triple voire au quadruple.

Cet état de fait pénalise doublement. Tout d'abord, du point de vue économique, où les citoyens hésitent à investir pour un vélo qui va se faire voler à gare, se contentant alors d'une « croûte ». Les conséquences se mesurent ensuite au niveau de la sécurité : ces engins auront toutes les chances de ne pas avoir un équipement adéquat, surtout en matière d'éclairage.

Mais avant de peindre le diable sur la muraille, relevons tout d'abord des mesures existantes en matière de frein au vandalisme sur les vélos et mettons-les en perspective :

La vélostation d'Yverdon, première vélostation de Suisse romande, a été inaugurée fin 2010. Ces 130 places sont un premier pas. Mais il ne faudra pas en rester là : pour comparaison la vélostation de Soleure, commune de moins de 17'000 habitants, en compte 590 ! De plus, ce n'est pas parce qu'un parc à vélo sécurisé existe qu'il faut relâcher la pression sur les déprédations et vols sur le domaine public, soit les parcs à vélo non sécurisés.

Une collaboration avec Styyle a été mise en place pour le ramassage des vélos abandonnés. En 2012, Styyle annonçait 73 vélos ramassés dont deux tiers à l'état d'épaves. En 2012, un seul vélo a été restitué à son propriétaire. La faiblesse de ces chiffres démontre deux choses : Premièrement, les citoyens ne connaissent pas ce service et n'appellent pas Styyle pour vérifier que leur vélo est chez eux. Deuxièmement, comme il se passe deux semaines entre le premier et le deuxième marquage des vélos abandonnés, dans la majorité des cas, le vélo est soit revolé, soit vandalisé jusqu'à l'os.

Le préavis PR.13.44 qui vise l'installation d'**abris vélos**, soit 1200 places de stationnement pour vélos, est un projet à grande portée qui pourra sécuriser les vélos lors de leur parcage. Ce projet est réjouissant et marque une grande avancée dans la lutte contre le vandalisme.

Toutes ces mesures sont excellentes et favorisent l'utilisation du vélo. Pour autant celles-ci devraient être prises dans un projet plus vaste, soit une politique complète pour se prémunir du vandalisme et du vol fait sur les vélos.

Ainsi, comme nous désirons vous le démontrer, de multiples actions concrètes et non onéreuses peuvent être entreprises afin de contrer le vandalisme et le vol sur les vélos. Voici une liste non exhaustive d'exemples :

- Mieux faire connaître le travail de Styyle ainsi que leur numéro, que ce soit par voie de presse, dans le journal Bonjour ou grâce à un affichage à la gare.
- Publier des conseils sur des systèmes antivols efficaces, éventuellement inclure des réductions dans les bouquets de subvention de l'Agenda 21.
- Promouvoir un système de marquage pour vélo, comme le système Bikefinder.
- Rappeler à la population l'importance de noter le numéro de cadre.
- Permettre aux citoyens d'annoncer les vélos abandonnés via la plateforme « signalez-nous », plateforme utilisée avec succès pour l'éclairage public, plateforme qui serait dès lors adaptée avec cette nouvelle fonctionnalité.
- Intensifier et accélérer le ramassage des vélos volés et des épaves par Styyle. Un vélo abandonné et non cadenassé plus d'un ou deux jours doit être évacué et mis en sécurité.

- Simplifier la procédure de dépôt de plainte, soit mettre en place une plateforme d'annonce des vélos volés directement sur internet comme cela se fait à Fribourg et dans plusieurs cantons suisses alémaniques. Relevons que malheureusement le nouveau système en ligne sur le portail du canton de Vaud oblige quand même le plaignant à se rendre à un poste de police.
- Et dernière suggestion, organiser des actions ciblées de répression en effectuant des surveillances des parcs à vélos, notamment le soir, le samedi soir à la gare.

Voici une liste d'exemples non exhaustive comme je l'ai dit et qui peut être complétée au fil des expériences.

Pour conclure, chers collègues, face aux différents constats énoncés ci-avant, les cosignataires de ce texte vous invitent à accepter cette motion qui vise à mettre sur pied une politique coordonnée et volontariste pour lutter contre le vandalisme fait sur les vélos, une politique qui intégrerait et développerait des actions déjà existantes, ainsi que d'autres possibilités d'actions encore non activées.

Les cosignataires cyclistes :

Brian OOSTERHOFF, Jean-Louis VIAL, Claire-Lise DETREY, Bart WIND et moi-même.

Merci de votre attention.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Nous sommes en présence d'une motion au sens de l'article 62 lettre B de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité si 1/5 des membres le demande.

Discussion sur la motion

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je ferai une remarque au nom de la Municipalité sur la forme, et puis mon collègue Jean-Daniel CARRARD parlera ensuite, s'il le veut bien, du fond et apportera quelques éléments de réponse de la Municipalité sur le contenu de votre motion Mme la Conseillère.

Sur la forme, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer au sujet de ces motions qui arrivent, en l'occurrence, deux jours avant la séance du Conseil sur la table de la Municipalité. On n'a pas le temps de les analyser et de voir si oui ou non la Municipalité entre en matière, c'est vrai qu'elle tient séance le mercredi matin. Mais entre le mardi matin et le mercredi matin, vous avouerez, Mmes et MM. les Conseillers, que ça laisse peu de temps pour réagir, se faire une réflexion et prendre une position.

Donc la Municipalité n'a pas discuté d'ailleurs de la prise ou non en considération de cette motion et je pense qu'on laissera le Conseil en décider souverainement sans un préavis de la Municipalité, parce que nous n'avons simplement pas eu le temps d'en discuter.

Et je rappelle également que le Conseil communal, et vous avez l'occasion à de nombreuses reprises d'utiliser cet instrument, vous avez d'abord la possibilité de poser une interpellation qui vous permet d'avoir une réponse à un certain nombre de questions. Vous avez évoqué quelques actions qui sont menées aujourd'hui, mais ce n'est de loin pas complet. Interpellation qui vous permet ensuite si vous n'êtes pas satisfaits de déposer une motion ou un postulat.

Voilà, je voulais juste faire cette remarque sur la forme parce que ça nous met toujours dans une position délicate que de recevoir des textes aussi longs ou touffus ou importants deux jours avant la séance, voire un jour avant et qu'on ne puisse pas prendre position, pas avoir un débat serein au Conseil communal qui suit.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Il y a un grand travail qui est fait malgré tout dans le secteur du ramassage des vélos et de lutte contre le vol de vélos. Alors que ça soit effectif, que ça soit en cours ou que ça soit des projets, c'est vrai qu'il aurait été, j'imagine plus agréable, de pouvoir le traiter par le biais d'une interpellation qui aurait permis à la Municipalité de développer ce qui est fait et les projets qui sont à venir.

Alors je vais vous donner quelques informations sur le travail de l'entité Style. Pour rappel, le secteur de vols de vélos et de gestion de vols de vélos était, exclusivement jusqu'en 2010, l'apanage de la police municipale. Nous avons donc une fourrière à vélos et la police devait récupérer les vélos, les épaves qui sont sur le domaine public.

En 2010, la Municipalité a été approchée par la Société coopérative Démarche, société à but non lucratif, sur l'opportunité de confier à une entité le ramassage des cycles abandonnés. En janvier 2011, une convention de partenariat entre la Ville et la Société coopérative Démarche a été signée, 2011 : trois ans.

De ce partenariat est née l'entité STYYLE, sous la responsabilité de Mme Emilie CHEVALLEY. En collaboration étroite avec la police municipale, un protocole de collecte des cycles abandonnés sur la voie publique a été élaboré, parce qu'évidemment le but ce n'était pas de ramasser tous les vélos, je rappelle que sur Yverdon, il y a environ vingt mille vélos. Vingt mille vélos sur le territoire de la Ville et le but c'était évidemment de ramasser ceux qui traînaient. La Fondation Petitmaître s'est associée au projet pour construire un site internet permettant aux internautes de visionner les cycles collectés dont les propriétaires n'ont pas pu être identifiés sous la liaison « style.ch ». Donc vous pouvez aller voir si par hasard il y a un vélo qui ressemblerait à celui que vous recherchez.

Le « deal » entre la Municipalité et l'entité Style a été de confier le ramassage des vélos abandonnés, je l'ai dit, et de permettre à cette entité de les remettre en état pour ensuite les vendre sans faire concurrence aux commerces spécialisés de notre Ville, évidemment ce n'était pas de créer un marchand de vélos supplémentaire. Pour info, cet atelier de réparation a lieu aux Champs-Lovats.

Les statistiques, alors c'est vrai, on peut peut-être imaginer que ce n'est pas suffisant, mais enfin les statistiques pures disent :

- En quatre mois d'activités en 2011, Style a récolté 34 vélos
- En 2012, 73
- Et en 2013, 46

Mais, ces statistiques démontrent surtout, d'après les spécialistes, que ça soit Style ou police, qu'il y a une baisse des vélos abandonnés, alors est-ce qu'ils ne sont pas tous déclarés ? C'est possible parce qu'effectivement quand il y a des délits, tout le monde ne va pas porter plainte, mais enfin en principe quand on veut se faire rembourser un vélo par une assurance, il vaut mieux avoir une déclaration de vol auprès de la police parce qu'autrement c'est compliqué.

Donc voilà, alors on peut développer le travail qui est fait avec Style, on peut certainement l'améliorer, mais disons c'est extrêmement difficile de le faire à la volée maintenant et de rentrer dans tous les détails.

Par contre, il y a un projet que je peux vous annoncer maintenant, que nous sommes en train de développer avec la police. Nous allons avoir une rencontre à fin février début mars avec un fabricant de puces électroniques, ça existe pour certains véhicules. Et ces puces donc peuvent être intégrées dans des vélos. Et une fois que vous vous faites voler le vélo, vous venez donc déclarer le numéro de la puce du vélo en question. Et ensuite de ça, la police ou Style n'a plus qu'à passer, si j'ose, avec un pistolet détecteur la lignée de vélo qu'on peut avoir à la gare ou ailleurs et évidemment les vélos signalés volés sont tout de suite repérables.

Donc il y a à notre connaissance, ça n'existe pas en Suisse cet élément-là, des éléments plutôt dans les pays nordiques spécialistes du vélo et des vols de vélos. Et donc nous allons par définition donc mettre ceci en place et essayer de développer le principe sur Yverdon aussi. Donc ça fait partie des projets de la Municipalité, ça fait partie de ce que l'on a envie de soigner pour défendre le vélo, pour mettre en valeur le vélo et faire en sorte que ceux qui ont des vélos puissent évidemment les garder dans le meilleur état possible.

Alors je ne sais pas si la motion, comme l'a dit M. le Syndic, est la meilleure solution. Les interrogations à la Municipalité par le biais d'une interpellation nous sembleraient évidemment plus intéressantes, mais on laisse évidemment le choix au Conseil communal de choisir la meilleure voie que vous souhaitez, voilà Mmes et MM.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Alors j'ai bien entendu l'intervention de M. le Syndic dont j'apprécie généralement la rhétorique et l'éloquence. Je dois avouer que j'ai été un peu moins séduit sur ce coup-là.

C'est vrai que j'ai aussi passé une législature sur les sièges de la Municipalité, et à cette époque effectivement, je préférerais avoir une position du Conseil la moins contraignante possible parce que ça permettait à la Municipalité d'avoir la plus grande latitude possible pour ne pas faire ce que le Conseil demande.

Ce que je constate c'est que le règlement, le règlement dit très clairement que les Conseillers communaux peuvent déposer un certain nombre de demandes à la Municipalité, notamment sous la forme d'une motion. Le règlement ne précise nullement que la Municipalité doit être informée au préalable de la motion qui a été demandée. En l'occurrence, les motionnaires, puisqu'ils sont nombreux et qu'ils viennent de la plupart des partis qui composent ce Conseil, ont eu l'extrême gentillesse de transmettre cette information à la Municipalité qui a donc pu en connaître la teneur et en discuter lors de sa séance de mercredi dernier.

Je rappelle également que si la motion est acceptée, la Municipalité peut également émettre un contre-projet qui, si elle n'est pas tout à fait d'accord avec le fond de l'idée, c'est-à-dire que ça offre aussi à la Municipalité la possibilité de présenter quelques chose de légèrement différent à ce qui est demandé.

Revenons-en maintenant au projet proposé par Mme TANNER et ses cosignataires. Il s'agit de pouvoir une fois prendre le taureau par les cornes et puis proposer un certain nombre de mesures pour lutter contre un des fléaux que tous les yverdonnois, qu'ils soient cyclistes ou pas, connaissent, c'est le vandalisme sur les vélos, le vol des vélos qui se passent de plus en plus régulièrement.

Nous apprenons de la bouche du Municipal CARRARD qu'il y a un certain nombre de projets qui sont en cours, d'après le texte que j'ai lu de Mme TANNER, la motion ne liste pas des objets qu'il faudrait absolument faire, mais offre la porte relativement ouverte pour que l'on puisse proposer des choses. Je constate donc la Municipalité a des projets sous la manche, donc je ne vois pas en quoi nous refuserions cette motion, au contraire puisqu'elle va tout à fait dans la politique que la Municipalité mène.

Je vous invite donc, Mmes et MM. les Conseillers, à accepter cette motion.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Je profite, enfin je remercie le Conseiller PILLONEL d'être revenu sur la question du dépôt des motions. Cela me permet de vous rappeler qu'il y a quelque temps, j'étais intervenu justement pour parler de cette affaire et de demander d'ailleurs, enfin on avait fini par dire que ce serait bien que le Bureau du Conseil nous fasse des modifications du règlement, justement pour demander que les motions soient déposées un petit peu plus rapidement, de façon à permettre aux

différents groupes, et puis probablement aussi à la Municipalité, de se prononcer.

Alors je dirai dans le cas de celle-ci de motion, elle est, c'est vrai que quand on lit le texte, il est assez long, on peut se dire que c'est un problème qui est compliqué. Par contre, quand on lit ce qui est demandé, finalement on se rend compte que c'est vrai, c'est une motion, mais ça pourrait être un postulat parce qu'il y a finalement très très peu de contraintes et dans le fond je pense qu'on ne prend pas un très très grand risque en l'acceptant.

Mais par contre, moi je souhaite, disons, redemander maintenant au Bureau de proposer quelque chose au sujet de ces motions. Je pense que ça permettra de régler cette question parce que c'est vrai, ce n'est pas dans le règlement du Conseil. Par contre je pense que suivant le degré de complexité de la motion c'est impensable de demander à la Municipalité de se prononcer aussi rapidement sur un sujet qui peut être assez compliqué.

Voilà, je vous remercie de votre attention.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

M. le Conseiller Stéphane BALET, je vais vous répondre sur ce que vous venez de poser comme question.

Le règlement du Conseil communal est en voie d'élaboration. Donc il est en voie de révision, donc ce point va être étudié, je ne sais pas où en est la commission, mais il sera étudié et puis il va dans le sens, je pense, ça dépend des commissaires, disons, mais il ira sûrement dans le sens que vous demandez.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Je suis l'un des cosignataires de la motion et vous connaissez mon amour du vélo. Si c'est sous la forme d'une motion, c'est pour faire bouger les choses ! J'ai le souvenir du problème des vélos à Léon-Michaud. Un postulat avait été posé, il a fallu dix-sept ans pour le traiter. Et lorsque nous avons empoigné le problème, et je remercie encore M. le Syndic qui nous avait beaucoup aidés à ce moment-là, je crois que vous étiez encore Municipal, le problème a été résolu, résultat : 70% de moins de déprédations. Il en reste encore, j'en ai la preuve, c'est qu'on m'a volé mon vélo, il y a une année, dans le même garage à vélo de Léon-Michaud. Donc on ne va pas résoudre tous les problèmes, c'est impossible, si on avait une baguette magique pour cela, ça se saurait, mais on ne l'a pas.

C'est pour cela que je vous invite à soutenir la motion pour faire bouger les choses. Les solutions, et bien si on se met tous ensemble, on en trouvera, on ne va pas tout résoudre, mais je crois que c'est déjà un bon pas, ou plutôt un bon tour de pédale.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Alors sans dévoiler ni les arcanes ni le contenu même de la commission qui planche aujourd'hui sur la révision du règlement de notre Conseil, je peux vous dire que : 1. Les travaux avancent. 2. L'objet de comment traiter motion, interpellation, etc. est à l'ordre du jour, sauf erreur si ma mémoire est bonne, de la prochaine séance et qu'il est prévu de déposer ces projets de règlement avant la fin du premier semestre pour traitement ultérieur.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Je crois qu'il faut voir cette motion comme un liant en fait. Un liant entre des éléments qui sont déjà existants et des idées souples non onéreuses qu'on propose dans le texte.

Même si la motion est contraignante, on l'avoue tous, je n'ai pas le sentiment qu'avec les éléments proposés dans le texte, cela soit en réalité effectivement contraignant, car au contraire tout est souple, tout est ouvert. D'ailleurs beaucoup de propositions et d'idées formulées

enfoncent des portes ouvertes.

De plus, c'est une motion qui va de soi. Une motion qui demande des développements de ce qui se fait et de trouver d'autres pistes. Ce qui est donc logique, car finalement on ne s'arrête pas à ce qui se fait déjà, on essaie toujours de continuer à améliorer des pistes de réflexion, toujours de trouver constamment des solutions.

Pour terminer, j'ai envie juste de vous raconter l'anecdote de ce soir. En rentrant du travail ce soir, la foudre a passé tout près de mon vélo. À côté de mon vélo à la gare, la selle du vélo à côté manquait. Ça arrive à chacun de nous, je veux dire c'est quelque chose, un constat qu'on a tous : Quand la foudre va passer sur mon vélo ? Et pour moi, ce n'était pas encore ce soir fort heureusement.

Donc ce que je vous demande ce soir, chers collègues, c'est de dire stop au vandalisme, il y en a marre, c'est simplement ça. Je crois qu'on est tous d'accord sur le fond. Et du coup, je vous propose, avec ce constat partagé, de soutenir cette motion. Merci de votre soutien.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

La grande majorité des cyclistes n'ont pas de couleur politique et puis c'est vrai que le vandalisme et le vol concernent l'ensemble des yverdonnois de tout âge. Avec ce texte, quelle que soit la forme, la Municipalité a reçu un mandat pour poursuivre les efforts déjà entrepris et je soutiendrai et puis je vous invite à soutenir ce texte.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une grande majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.5

Une Question de M. le Conseiller Mathias HUMBERT (Avancement du Postulat de Mme la Conseillère Aline GYGAX du 2 février 2012 : Subvention des abonnements annuels de transports pour les enfants et jeunes de 6 à 25 ans).

Le 2 février 2012, Mme Aline GYGAX déposait un postulat demandant une étude concernant la mise en place de mesures assurant une subvention partielle ou totale des abonnements annuels Mobilis « junior » pour tous les enfants dès six ans, ainsi que pour tous les jeunes de moins de vingt-cinq ans, domiciliés à Yverdon. Ce postulat ayant été accepté voici maintenant deux ans, j'aimerais poser les questions suivantes :

La Municipalité a-t-elle commencé à traiter ce postulat ?

Si oui, quels sont les premiers enseignements qu'elle a pu en tirer ?

Notamment, quels sont les problèmes rencontrés et la faisabilité d'une telle démarche vis-à-vis de notre partenaire Travys ?

Le coût de cette mise en œuvre a-t-il aussi été chiffré ?

Si ce postulat n'a pas été encore étudié, quelles sont les contraintes qui s'y opposent ?

Et la Municipalité peut-elle nous donner une date approximative d'ici laquelle elle souhaite donner suite à ce postulat ?

Merci.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, M. le Conseiller, nous avons bien pris évidemment acte du postulat, il y a bientôt deux ans de cela. Mais je dois vous avouer que n'avons pas fait grand-chose pour y donner suite. Donc c'est bien d'avoir des piqûres de rappel de temps en temps. Et nous allons remettre ce dossier sur la pile.

J'allais dire à M. le Conseiller PILLONEL que je n'avais aucune objection à recevoir des injonctions du Conseil, c'est son rôle, sous la forme de motions et de postulats. Des fois, ces motions et ces postulats restent en suspens malheureusement pendant quelque temps, vous le savez, M. le Municipal.

M. le Conseiller Mathias HUMBERT :

Merci M. le Syndic, j'ai hâte d'entendre des nouvelles de ce postulat très rapidement, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.6

Une Question de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI (Prestations sociales communales).

Simple petite question venue d'un constat : nous avons la chance de disposer d'un système de prestations sociales relativement bien fait à différents échelons, que ce soit au niveau fédéral, cantonal et également communal.

Mais malgré cela, il n'empêche que dans les faits, certaines personnes qui pourraient prétendre à certaines de ces prestations ne connaissent pas ce système, ni certaines de ces prestations.

Donc ma question est la suivante :

Dans les faits, comment sont coordonnées ces prestations, plus particulièrement les prestations que nous dispensons au niveau communal par rapport aux autres prestations ?

Et aussi, si nous entreprenons des démarches proactives pour cibler les personnes qui ont réellement besoin de ces prestations, ou si plutôt on est dans une démarche en fait, de la part de ces personnes, de faire une demande à laquelle on répond ?

Je vous remercie.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Simple question, disiez-vous, n'ayant pas eu votre texte, je vais malgré tout essayer d'y répondre, mais ça ne sera peut-être pas si simple que cela.

Effectivement au niveau de la Commune, nous avons, je dirai, trois prestations sociales typiquement communales :

Premièrement, nous avons les prestations complémentaires communales, dont les ayants droit sont les bénéficiaires des PC fédérales AVS/AI. Et cette prestation est accordée automatiquement aux bénéficiaires de PC AVS/AI.

Deuxième prestation sociale communale, les « bons familles ». Celle-ci s'adresse à des familles avec enfants bénéficiant du subside. Et là aussi, nous informons les familles qu'elles ont droit à ces bons. Donc là, automatiquement les familles concernées sont également informées de ce droit.

Et ensuite, nous avons les « bons séniors Travys » pour les bénéficiaires de rentes AVS. Et là, par contre, ces bénéficiaires doivent en faire la demande. Ça c'est au niveau des prestations, je dirai, entièrement communales.

Nous avons une autre prestation qui est la prestation d'aide individuelle au logement, qui elle, est une prestation à la fois cantonale et à la fois communale. Et là, les gens doivent faire la demande.

Voilà pour l'instant ce que je peux répondre à votre question.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je vous remercie.



11.7

Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Sécurité des piétons – avenue de la Gare).

Cette interpellation - revêtue de 10 signatures - s'adresse à la Municipalité et a trait à la mobilité, plus particulièrement aux transports publics en Ville d'Yverdon.

L'interface de transport installée sur l'avenue de la Gare est un des endroits les plus fréquentés de la cité. Il est classé zone de rencontre au niveau de la circulation, piétons, cyclistes, véhicules privés et bus des transports publics s'y côtoyant à longueur de journée.

Ce lieu est notamment fréquenté par des personnes âgées qui ont renoncé à leur voiture et qui sont de fidèles usagers des bus du réseau urbain. Leur âge fait qu'ils n'ont ni la mobilité, ni l'agilité des plus jeunes usagers de la même avenue.

Un de ces aînés m'a récemment contactée concernant un incident qui lui est arrivé à l'arrêt de bus se trouvant le long de la partie du parking de la place d'Armes, côté collège. Quittant le bus, et après le départ de celui-ci, il est descendu sur la chaussée goudronnée - dont il imaginait le sol égal - pour gagner la gare, traversée directe de chaussée que permet cette zone de rencontre. Mal lui en a pris car il a trébuché dans les ornières qui se sont creusées au fil des années, suite logique de la densité des stationnements et démarrages des imposants véhicules de transport collectif s'arrêtant à cet endroit.

J'interpelle donc la Municipalité pour savoir si son Service de la mobilité a remarqué l'état du sol à ces endroits à eux exclusivement réservés et si le nécessaire est en cours pour les sécuriser, en éliminant rapidement ces marques d'usure. Et - pieuse suggestion - prévenir ce genre de situation en posant un revêtement plus résistant, tel celui qu'on a mis en place récemment sur les arrêts rénovés de la place Bel-Air.

Prévenir valant mieux que guérir, je remercie la Municipalité de remédier sans tarder à cette situation.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement et je vois qu'il y a plus que cinq signatures, donc elle est acceptée.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Ce problème ne ressort pas du Service de la mobilité, mais de celui des travaux et de l'environnement. Mais comme mon collègue BURKHARD n'est pas là, je vais vous donner une première réponse ou plusieurs réponses aux questions que vous posez.

Tout d'abord, est-ce que la Municipalité est consciente du problème ? Bien oui, comme tout le monde, on sait que ces arrêts de bus qui sont faits de la manière dont celui dont vous parlez a été fait, ne résistent pas, à la longue, aux arrêts et aux départs des bus. Et puis c'est ça, ce n'est

pas le stationnement du bus qui pose un problème, mais l'arrêt, l'arrivée, le freinage et le démarrage du bus. Donc ces problèmes sont existants non seulement à la gare mais surtout à la gare puisque c'est là qu'on a le plus grand nombre de bus qui circulent et qui stationnent.

Maintenant, il n'est pas prévu à très court terme, de remédier à cette situation. Non pas qu'on ne veuille pas le faire sur le modèle de ce qui a été fait à la place Bel-Air, comme vous l'avez dit, parce que c'est le seul système éprouvé qui fonctionne, c'est-à-dire des dalles en béton à l'endroit exact où s'arrêtent les bus. Mais c'est des investissements de plusieurs centaines de milliers de francs. Nous ne les avons d'ailleurs pas chiffrés encore aujourd'hui. Et nous allons les réaliser ces prochaines années, notamment dans le cadre des travaux qui seront entrepris sur la place d'Armes lorsque nous la réaménagerons, notamment avec la construction du parking souterrain.

Donc il faudra patienter encore quelques années avant que nous prenions cette question et que nous y trouvions une réponse. On pourrait imaginer de réparer ce qui est fait avec du goudron, mais ça ne tiendra pas. Donc nous préférons attendre. Ce n'est pas la seule rue d'Yverdon où il y a des problèmes pour les piétons. Il faut être prudent, non seulement à l'avenue de la Gare, mais dans d'autres secteurs parce qu'on a des trous, des ornières aussi ailleurs. Et donc c'est un problème particulier à la gare, connu, et que l'on va traiter mais pas dans l'immédiat en tout cas pas dans un futur très proche.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Oui M. le Syndic, je suis un peu déçue de votre réponse. Je souhaite tout de même que soient envisagées des solutions parce que d'ici que la place d'Armes ou que la place de la gare soient refaites, je pense qu'il va se passer encore quelques années.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.8

Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Navigation touristique maintenue, oui mais... borne d'accès au Quai de Nogent ?).

Grâce à la ferme et unanime détermination dont ont fait preuve en fin d'année dernière les membres de notre Conseil communal et les députés au Grand Conseil vaudois, la fréquence de la navigation touristique est conservée pour la partie sud du lac de Neuchâtel en général, pour le débarcadère d'Yverdon en particulier. S'il appartient maintenant aux responsables du tourisme local et régional de promouvoir l'offre inscrite à l'horaire LNM pour 2014, il est du devoir des autorités de la Ville de tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès à ce doux et agréable moyen de transport.

Souvent on a entendu ces dernières années que la Ville entendait se rapprocher de son lac, et son autorité municipale d'évoquer diverses actions et intentions allant dans ce sens : mais il y a ce que l'on dit, et il y a ce que l'on fait.

Aussi, et comme s'en est inquiété un Yverdonnois dans le courrier des lecteurs du journal « La Région », on peut se demander si les barricades verrouillées installées au droit de l'avenue de l'Hippodrome sur toute la largeur du quai de Nogent, font partie d'une cordiale invitation à profiter de cette attrait touristique. On pense notamment aux personnes âgées ou à mobilité réduite arrivant individuellement en taxi ou par exemple en minibus d'un EMS, ou pour des groupes arrivant en car. Il doit pourtant y avoir des personnes privilégiées car il y a de la place pour introduire une clé. De plus quand vous vous approchez du totem d'entrée avec votre téléphone portable, une demande de code de déverrouillage s'inscrit sur votre écran...

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité, plus précisément à son Service de l'urbanisme dont on m'a dit qu'il était responsable de cette installation :

Première question : Quand cette installation fixe installée sur le domaine public interdisant l'accès

dès l'avenue de l'Hippodrome a-t-elle fait l'objet d'une enquête publique et des publications adéquates et quel est le coût de cette barrière électroniquement commandée ?

Deuxième question : Sur quels critères et qui gère les droits d'entrée permanents dans la zone interdite ?

Troisième question : Quel service gère les entrées ponctuelles énumérées plus avant et quel est le coût annuel d'exploitation de cette installation fixe.

Je remercie la Municipalité de ses réponses qui peuvent aussi subvenir dans une autre séance.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Je peux répondre à une partie, à votre question disons sur le fond, sur son principe. Et puis pour les détails de dates de la mise à l'enquête et autres coûts, je vous fournirai ces informations lors de la prochaine séance.

Vous l'avez bien compris, ce n'est pas des barricades comme vous dites, mais cette borne qui a été installée de manière à fermer l'accès au quai de Nogent, à vocation d'interdire l'accès aux véhicules automobiles aux Rives du Lac. Pourquoi ? Parce que les Rives du Lac, leur vocation justement, elle est piétonne et cela depuis l'origine de ce projet, cela a été pensé comme ça il y a plusieurs années déjà. D'ailleurs le quai de Nogent est interdit au trafic depuis plusieurs années, depuis que le parc a été aménagé. C'est juste la différence depuis l'année passée, c'est qu'on y a installé une borne de manière à être certain que cette interdiction soit respectée.

Je ne reviens pas sur le fond, sur les raisons qui ont mené à la fois la Municipalité, et le Conseil lorsqu'il a validé les préavis liés à l'aménagement des Rives du Lac, à fermer cet espace aux véhicules automobiles. Il nous paraît, il me paraît évident, j'espère que je partage cet avis avec d'autres, que cet espace doit être avant tout dédié aux promeneurs, au calme et à leur sécurité.

Il y a une série de personnes, je vous fournirai une liste précise si vous le désirez, qui ont droit, c'est vrai, à l'autorisation de passer cette borne. Il s'agit des utilisateurs du site, qu'il s'agisse du théâtre ou de la buvette, il s'agit des gens qui ont les places d'amarrage au-delà de la borne, et il s'agit bien sûr des services de la Ville qui procèdent notamment à l'entretien des Rives du Lac.

Si une personne à mobilité réduite n'arrivait pas, par exemple à franchir les peut-être maximum cent mètres qui séparent la borne en question du ponton d'amarrage de la LNM, il y a sur la borne en question un numéro de téléphone qui permet de joindre la police qui sur demande peut ouvrir la borne à distance et permettre ainsi aux véhicules, taxi ou minibus comme vous dites, d'accéder au site et d'amener plus près de leur destination les personnes à mobilité réduite en question.

Voilà, j'espère que ça vous rassurera, pour le reste, les détails : la prochaine fois.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Merci Mme la Municipale de ces réponses, il est évident qu'il ne s'agit pas ici de remettre en question la non circulation sur le quai de Nogent. Mais on a fermé beaucoup plus avant, côté ville, ceci, avant il y avait la place, par exemple pour tourner avec un bus, maintenant il n'y a plus cette possibilité et c'est à mon avis regrettable. Je pense qu'il y a aussi la possibilité de décharger les gens un peu plus près du débarcadère, notamment si c'est des gens à mobilité réduite.

J'attends la suite de votre réponse à une prochaine séance et je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.9

Une Question de M. le Conseiller Daniel BURDET (Horaires des patrouilleurs scolaires).

J'ai une question au sujet des patrouilleurs scolaires.

En déposant ma fille au collège des Quatre-Marronniers, j'ai souvent pu observer que les patrouilleurs scolaires, sécurisant le carrefour avenue des Bains - rue des Quatre-Marronniers, avaient déjà quitté le carrefour et même parfois le site de l'école alors que la 2^{ème} sonnerie annonçant le début des cours n'avait pas encore retenti.

J'ai pu discuter avec l'un d'eux qui m'a répondu à ce sujet qu'ils pouvaient partir une fois que la 1^{ère} sonnerie avait résonné.

J'ai été surpris par cette réponse car, de l'autre côté du collège sur Clendy – Haldimand, les patrouilleurs sont encore là et font même traverser les parents qui viennent de déposer leurs enfants !

Si la réponse que j'ai obtenue est correcte, et dans la mesure où je constate régulièrement que des élèves de primaire, non en retard mais juste à l'heure, s'élançant sur le passage piéton non sécurisé en courant, je me demande ce qui se passerait au niveau communal si un accident tragique venait à se produire à ce moment précis...

Ma question est donc : Est-il normal que les patrouilleurs scolaires quittent leur poste avant que la 2^{ème} sonnerie ait retenti ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Est-il normal que les patrouilleurs scolaires quittent leur poste avant la 2^{ème} sonnerie ? La réponse est non. Donc la réponse que vous avez obtenue n'est pas correcte.

Les patrouilleurs scolaires doivent faire acte de présence par tranches de trente minutes, évidemment après la 2^{ème} sonnerie. Et pour information, puisque vous m'avez donné cette question au préalable, la première phase, elle est de 7h45 à 8h15, de 11h30 à 12h00, de 13h00 à 13h30 et de 14h50 à 15h20.

Donc nous allons évidemment contrôler la présence des personnes et des patrouilleurs, et faire en sorte qu'ils fassent leur travail selon les tranches horaires qui sont présentées ici, et évidemment assurer la présence et la sécurité au-delà de la 2^{ème} sonnerie. Je vous remercie.

M. le Conseiller Daniel BURDET :

Je vous remercie M. le Municipal pour la réponse et j'espère que tout se fera correctement.

Mais pour la sonnerie du matin, enfin on pourrait faire décaler de cinq minutes, pas la sonnerie (*rires dans la salle*) la présence des patrouilleurs, je ne veux pas embêter M. RUCHET. Si on pouvait décaler la présence des patrouilleurs le matin en tout cas de 7h50 à 8h20, ça pourrait être une solution, voilà, merci encore pour la réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.10

Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Arrêt de bus rue des Clairs-Logis).

Mon interpellation concerne l'arrêt de bus rue des Clairs-Logis.

Plusieurs personnes m'ont fait remarquer que cet arrêt de bus, composé de dalles en béton, se trouve à 40 cm entre le sol et le marchepied du bus. Même avec le marchepied articulé, il y a

toujours une hauteur de 30 cm.

Les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ou handicapées ne peuvent monter sur le bus ; elles sont par contre obligées d'aller à l'arrêt de la rue du Mujon ou de William Barbey.

Selon renseignements pris auprès de deux chauffeurs, ceux-ci m'ont confirmé que cet arrêt de bus n'est que rarement emprunté.

La rue des Clairs-Logis a été entièrement rénovée il y a environ deux ans. Comment se fait-il que le Service de l'urbanisme n'a pas prévu à ce moment-là un arrêt de bus adapté aux usagers ?

Je vous demande d'effectuer des travaux d'aménagement dans les plus brefs délais afin que cet arrêt de bus puisse être utilisé dans de bonnes conditions.

Merci d'avance.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement.

Avez-vous cinq Conseillers pour appuyer votre interpellation ? Oui, c'est bon, merci.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

On va regarder la chose, Mme WAGNIÈRE, je ne sais pas pourquoi et comment ça s'est passé il y a deux ans, mais on va vérifier, puis on vous apportera une réponse lors de notre prochaine séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La discussion est toujours ouverte au point 11 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'intervention de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité et demande si elle a des réponses à apporter ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, M. le Président.

***Réponse de la
Municipalité***

de M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL à l'interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN du 7 novembre 2013 sur la demande de desserte à Yverdon-les-Bains et dans le Nord vaudois de la Compagnie de navigation LNM.

Ce n'est pas une réponse que j'ai à porter à une de vos interventions. D'ailleurs on n'a pas répondu à tout déjà ? Non, je ne pense pas (*rires dans la salle*).

Mais j'aimerais vous apporter une information toute récente, Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN a évoqué le retour en arrière de la LNM pour ce qui concerne le bateau qui est à l'horaire. Donc nous continuerons à avoir deux bateaux par jour qui viennent à Yverdon-les-Bains. C'est une offre minimale et nous nous sommes battus, vous, le Grand Conseil, le Conseil d'État et la Municipalité, pour que cela soit le cas. Donc ça c'est déjà un beau résultat.

Maintenant reste la question du Neuchâtel, donc ce vapeur qui a commencé à naviguer pour une phase de test qui va durer quelques semaines, ce vapeur donc qui va être mis à l'horaire également dans le secteur de Neuchâtel, est de savoir comment est-ce qu'on pourrait le faire

venir à Yverdon-les-Bains. Au départ, il n'était pas prévu de le faire naviguer dans le Haut-Lac pour des raisons financières, un vapeur étant un bateau relativement coûteux à exploiter comme on le sait.

Et bien nous avons des discussions, maintenant avancées, avec la LNM et je me réjouis de pouvoir vous annoncer que sur le principe nous avons trouvé des solutions et que probablement l'été prochain, non pas selon une base horaire, parce que cela ce n'est pas possible, mais sur d'autres modes de travail, nous aurons l'occasion d'avoir ce bateau dans notre secteur et de pouvoir avoir le plaisir de naviguer dessus et de prendre un repas dans ses salons Belle Époque.

Voilà, je tenais à vous informer de l'évolution de cette situation qui est heureusement heureuse !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

M. le Président Jean-David CHAPUIS:

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons donc au terme de cette séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public et les téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 6 mars 2014 à 20h00.

Il est 22h18, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Jean-David CHAPUIS

Anne LEUENBERGER

Président

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 février 2014

	Page
1. Appel.....	- 142 -
2. Approbation du PV du 12 décembre 2013.....	- 142 -
3. Communications du Président.....	- 143 -
4. Communications de la Municipalité.....	- 145 -
5. Préavis n° PR13.35PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 478'000.-- pour le financement d'un programme d'actions destiné à renforcer la sécurité des raccordements gaz. 📖 M. Bart WIND, rapporteur.....	- 145 -
6. Préavis n° PR13.36PR concernant une demande de crédit d'étude de Fr. 120'000.--, pour une participation à l'élaboration du plan directeur localisé (PDL) intercommunal Chamard-Châtelard et des études annexes. 📖 Mme Hélène GRAND, rapportrice.....	- 146 -
7. Préavis n° PR13.37PR concernant une demande de crédit global pour l'année 2014, afin d'assurer le renouvellement annuel des infrastructures des énergies pour un montant de Fr. 2'250'000.-- 📖 M. Maximilien BERNHARD, rapporteur.....	- 147 -
8. Préavis n° PR13.39PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 900'000.-- pour l'aménagement du Parc Piguet. 📖 M. Pascal GAFNER, rapporteur.....	- 148 -
9. Préavis n° PR13.41PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 335'000.-- pour l'installation d'une station électrique MT-BT à Bellevue. 📖 M. Daniel COCHAND, rapporteur, remplaçant M. Philippe GRUET.....	- 153 -
10. Préavis n° PR13.43PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 250'000.-- pour les travaux de démolition de la salle de gymnastique Pestalozzi et une demande de crédit d'étude de Fr. 490'000.-- pour les études en vue de la reconstruction d'une salle de gymnastique et de deux salles de rythmique. 📖 M. Bart WIND, rapporteur.....	- 155 -
11. Propositions individuelles et interpellations.....	- 159 -
11.1 Un Postulat de M. le Conseiller Raphaël FRANZI (pour l'amélioration du concept de sécurité en ville d'Yverdon).....	- 159 -
11.2 Une Interpellation de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS (Dispositions réglementaires à la piscine).....	- 164 -
11.3 Un Vœu de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO (Manque de journaux périodiques à la bibliothèque).....	- 165 -

- 11.4 Une Motion de Mme la Conseillère Carmen TANNER
(Pour une politique active contre le vandalisme sur les vélos). - 166 -
- 11.5 Une Question de M. le Conseiller Mathias HUMBERT
(Avancement du Postulat de Mme la Conseillère Aline GYGAX du 2 février 2012 :
Subvention des abonnements annuels de transports pour les enfants et jeunes de 6 à 25 ans). - 171 -
- 11.6 Une Question de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI
(Prestations sociales communales). - 172 -
- 11.7 Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN
(Sécurité des piétons – avenue de la Gare). - 173 -
- 11.8 Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN
(Navigation touristique maintenue, oui mais... borne d'accès au Quai de Nogent ?). - 174 -
- 11.9 Une Question de M. le Conseiller Daniel BURDET
(Horaires des patrouilleurs scolaires). - 176 -
- 11.10 Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE
(Arrêt de bus rue des Clairs-Logis). - 176 -
- Réponse de la Municipalité de M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL
à l'interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN du 7 novembre 2013
sur la demande de desserte à Yverdon-les-Bains et dans le Nord vaudois de la Compagnie
de navigation LNM. - 177 -